

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

**Les besoins des proches des personnes disparues
Recommandations pour l'amélioration des services de soutien**

par **Alexandre Benchaa**

Centre de justice pour les victimes d'actes criminels (CJVAC)

Association des familles de personnes assassinées ou disparues (AFPAD)

2025



Remerciements

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude envers toutes les personnes et organisations qui ont contribué à la réalisation de ce projet.

Je tiens tout particulièrement à remercier chaleureusement les membres de l'équipe du centre de justice pour les victimes d'actes criminels, et plus spécialement Mme Jo-Anne Wemmers et Andreea Zota, dont l'engagement, la générosité et la profondeur des réflexions ont enrichi chaque étape de cette recherche.

Je souhaite également souligner l'appui de mes collègues de l'AFPAD, dont la collaboration constante a contribué de manière significative à l'avancement de ce projet.

Je remercie sincèrement tous les partenaires et collaborateurs professionnels rencontrés au fil de cette démarche, dont la participation active et les échanges ont permis d'ouvrir de nouvelles perspectives sur les enjeux vécus par les proches de personnes disparues.

Mais surtout, je souhaite rendre hommage aux personnes directement concernées, aux proches de disparus qui ont accepté avec courage et générosité de partager leur histoire, leurs réflexions et leur vécu. Leur confiance m'a profondément touché et a donné tout son sens à ce projet. Ce dernier leur est dédié.

Enfin, je remercie le programme de *Soutien aux initiatives avec les collectivités et les entreprises – Collaboration avec les organismes communautaires du ministère d'Enseignement supérieure du Québec*. Son appui a permis de mener ce projet dans les meilleures conditions et d'accorder à ces voix trop souvent invisibilisées l'attention qu'elles méritent.

Résumé

Le but de ce projet est d'identifier les besoins des proches de personnes disparues afin d'approfondir les services leurs étant destinés. Par le biais d'entrevues avec ces proches et des professionnels impliqués dans leurs cas, deux conclusions principales émergent. D'une part, ces personnes nécessitent principalement un soutien juridique et administratif ainsi qu'un accompagnement psychologique. D'autre part, leur non-reconnaissance officielle en tant que victimes les conduit souvent à être laissés à eux-mêmes, sans accès aux dispositifs d'aide adaptés. En outre, les services existants ne répondent que très peu à leurs besoins. Cette absence de reconnaissance renforce leur isolement et souligne l'urgence de mettre en place des dispositifs spécifiques pour les soutenir. Ces résultats mettent en exergue la nécessité de développer les services manquants et de renforcer la coordination entre les autorités, les professionnels et les services de soutien, tout en formant spécifiquement ces derniers aux situations singulières rencontrées.

Abstract

The purpose of this project is to identify the specific needs of the families of missing persons with a view to enhancing the services available to them. Through interviews with these relatives and the professionals involved in their cases, two main conclusions emerge. On one hand, these people mainly require legal and administrative support, as well as psychological counselling. On the other hand, the fact that they are not officially recognized as victims means that they are often left to fend for themselves, without access to appropriate support services. Moreover, existing services do little to meet their needs. This lack of recognition reinforces their isolation, and underlines the urgent need to set up specific systems to support them. These findings highlight the need to develop missing services and strengthen coordination between the authorities, professionals and support services, while providing the latter with specific training in the singular situations encountered.

Table des matières

Remerciements	2
Résumé	3
Abstract	4
I- Introduction	7
1. Contexte du projet	7
2. Objectifs du projet	9
3. Méthodologie.....	11
3.1. Les entretiens.....	11
1. Besoins des proches de personnes disparues	12
1.1. Évolution temporelle des besoins après la disparition.....	12
1.2. Besoins psychologiques et émotionnels	16
1.3. Besoins de soutien financier.....	17
1.4. Besoins de suivi médical	17
1.5. Besoin de soutien psychosocial	18
1.6. Besoins de soutien juridiques	18
2. Services pour les proches de personnes disparues	19
2.1. Services disponibles à ce jour (nécessité d'approfondir les services manquants)	19
2.1.1. Services psychosociaux	19
2.1.2. Services policiers.....	22
2.1.3. Services juridiques	24
2.1.4. Services financiers.....	26
2.2. Analyse des services de l'AFPAD	29
2.3. Autres services de soutien et d'accompagnement	33
2.3.1. Ressources et services recherchés	35
3. Recommandations : Reconnaissance des droits des proches de personnes disparues	36
3.1. Proposition d'amélioration des services en fonction des besoins exprimés.....	36
3.2. Propositions d'amélioration des services par les proches	41
3.3. Recommandations pour le système judiciaire	42

3.4. Recommandations des proches de personnes disparues pour améliorer les services de l'AFPAD.....	45
3.5. Recommandations pour le transfert de connaissances réciproques	50
3.5.1. Recommandation par les proches de personnes disparues	50
3.5.2. Recommandations par les policiers	51
3.5.3. Recommandations par les notaires	53
Conclusion	55
Résumé des principaux besoins identifiés.....	55
Résumé des principales recommandations	56
BIBLIOGRAPHIE	58
Annexe 1 : Guide d’entrevue pour les proches de personnes disparues	59
Annexe 2 : Guide d’entrevue pour la police	62
Annexe 3 : Guide d’entrevue pour les notaires	65

I- Introduction

1. Contexte du projet

Ce projet de création de services pour les proches de personnes disparues s'inscrit dans un contexte où ces individus se retrouvent souvent en marge des services existants destinés aux personnes victimes. À la différence des familles qui perdent un être cher dans d'autres circonstances, les proches des personnes disparues sont confrontés, au contraire, à une situation unique étant l'absence de réponse vis-à-vis du sort de la personne disparue. La disparition, qu'elle soit criminelle ou non résolue, crée une souffrance prolongée, un deuil incomplet ou compliqué et une incertitude permanente qui les empêchent d'avancer, tant sur le plan émotionnel que juridique. Cette réalité engendre des besoins spécifiques que les ressources actuelles ne parviennent pas à combler de manière adéquate. Le sentiment d'abandon et d'isolement est ainsi souvent renforcé par l'absence de soutien ciblé, créant un vide que ce projet cherche à combler.

Dans ce cadre, l'Association des Familles de Personnes Assassinées et Disparues (AFPAD) et le Centre de Justice pour les Victimes d'Actes Criminels (CJVAC) unissent leurs forces dans un projet collaboratif visant à remédier à ces lacunes. L'AFPAD, un organisme à but non lucratif actif dans toutes les régions du Québec, porte depuis sa création une mission centrale : soutenir les familles des personnes victimes, qu'il s'agisse d'homicides ou de disparitions. Son action est principalement axée sur la protection de ces familles auprès des instances gouvernementales, ainsi que sur la lutte contre l'isolement qu'elles subissent. L'association met à disposition des ressources et des outils pour permettre à ces familles de reconstruire leur vie après une tragédie, en veillant à ce que leur voix soit entendue dans l'espace public. Toutefois, au fil des années, l'AFPAD a pris conscience de l'insuffisance des services offerts aux familles de personnes disparues, malgré les efforts fournis pour soutenir cette population. En effet, ces familles doivent faire face à des défis considérables qui ne sont pas nécessairement rencontrés par les proches de personne assassinée. L'absence de corps, l'incertitude quant au sort de la personne disparue, et l'absence de réponses claires des autorités policières les laissent dans une zone grise où il est difficile de se projeter dans un deuil.

Sur le plan juridique, ces familles se retrouvent dans une situation paradoxale : sans la confirmation d'un décès, elles ne peuvent ni clôturer les affaires légales ni faire les démarches

administratives nécessaires pour entamer un processus de deuil officiel. Ce vide juridique exacerbe leur souffrance émotionnelle.

Le CJVAC, en tant qu'organisme affilié à l'Université de Montréal, possède un savoir-faire académique et pratique essentiel pour l'accompagnement des victimes, et il propose également des services d'information sociojuridique aux victimes et à leurs proches. Ce projet bénéficie ainsi de l'approche interdisciplinaire du CJVAC, qui rassemble des étudiants en droit et en criminologie. Cette dimension est cruciale, car elle permet non seulement d'enrichir la recherche sur les disparitions, mais aussi de former la prochaine génération de professionnels.

Ce projet vise à renforcer et à adapter les services disponibles pour répondre aux besoins uniques des proches des personnes disparues, tout en développant des approches spécifiques pour les accompagner, que ce soit d'un point de vue émotionnel, psychologique ou juridique. Ce projet collaboratif entre l'AFPAD et le CJVAC s'appuie sur une expertise complémentaire. D'une part, l'AFPAD apporte une connaissance approfondie du terrain, forte de ses vingt ans d'expérience aux côtés des familles des victimes d'actes criminels. D'autre part, le CJVAC, avec son expertise en victimologie, en droit et en recherche, contribue à l'élaboration de solutions adaptées aux enjeux complexes que rencontrent ces familles.

Le guide sur les disparitions de l'AFPAD servira de point de départ pour cette réflexion. Ce guide met en lumière l'insuffisance des services actuellement offerts aux familles de personnes disparues et souligne l'urgence d'agir pour combler ces lacunes.

Ce projet se structure autour de trois grands axes visant à cibler les besoins des proches de personnes disparues, à évaluer les services existants, et à formuler des recommandations concrètes pour l'amélioration des services. La première section explore l'évolution des besoins au fil du temps, en abordant les conséquences sociales, psychologiques, émotionnelles et juridiques. La deuxième partie se concentre sur les services actuellement disponibles, incluant une analyse des offres de l'AFPAD et des autres services de soutien. Enfin, la troisième section présente des recommandations basées sur les besoins exprimés des retours des proches de personnes disparues et des divers intervenants. Cela permet d'offrir une vue d'ensemble des lacunes actuelles tout en proposant des pistes d'amélioration adaptées aux réalités vécues par les familles touchées, afin d'assurer une meilleure reconnaissance et un soutien approprié.

Enfin, la gestion du projet repose sur un modèle de collaboration active entre l'AFPAD et le CJVAC. Un comité mixte, composé de représentants des deux organisations, sera chargé de superviser chaque phase du projet afin qu'il bénéficie de l'expertise des deux organisations.

Le projet ne se limite pas à offrir un soutien temporaire aux familles. Il a pour ambition de transformer durablement l'accompagnement offert aux proches de personnes disparues, en contribuant à sensibiliser l'ensemble de la société à leur réalité, tout en formant les professionnels de demain à cette problématique complexe. En améliorant les services offerts, en renforçant les capacités de soutien juridique et psychologique et en formant des professionnels sensibles aux besoins des victimes, ce projet marque une étape cruciale dans la reconnaissance des droits et des besoins des familles de disparus.

2. Objectifs du projet

Les proches des personnes disparues constituent un groupe victime qui est souvent oublié par la société et dont des besoins sont uniques. Ce projet collaboratif entre l'Association des Familles de Personnes Assassinées et Disparues (AFPAD) et l'équipe du Centre de justice pour les victimes d'actes criminels (CJVAC) vise à approfondir les services manquants pour les victimes de disparition.

Cet objectif global représente plusieurs sous-objectifs.

Le premier sous-objectif est de cerner de manière approfondie les besoins spécifiques des proches de personnes disparues. Cette analyse détaillée est indispensable pour mieux comprendre la diversité des enjeux auxquels ces familles sont confrontées.

Puis, en guise de deuxième sous-objectif, que ce soit en termes de soutien émotionnel, de conseils juridiques, ou d'accompagnement psychologique, il est essentiel d'identifier précisément les lacunes actuelles dans les services disponibles pour les proches de personnes disparues.

Le troisième sous-objectif relève de l'identification des besoins des proches et des lacunes dans les services. Cette analyse a permis de formuler des recommandations éclairées, fondées sur

des données concrètes, afin que les nouvelles ressources développées soient parfaitement adaptées à la réalité et aux besoins de ces familles. Il ne s'agit pas simplement d'identifier les manques, mais de proposer des solutions innovantes et durables.

En parallèle, le quatrième sous-objectif du projet est d'améliorer les services existants pour les proches de disparus. Le projet vise à créer de nouvelles structures de soutien adaptées aux besoins complexes des familles, en renforçant à la fois les aspects émotionnels et juridiques de l'accompagnement. Des services et outils pratiques seront élaborés pour offrir un soutien plus complet. Ces services permettront non seulement d'accompagner les familles dans leur processus de deuil, mais aussi de faciliter leurs démarches administratives et juridiques. Ce volet du projet est essentiel pour garantir que ces familles puissent bénéficier de l'aide dont elles ont besoin, dans des moments souvent marqués par une grande incertitude.

La collaboration entre l'Université de Montréal (plus particulièrement le CJVAC) et l'AFPAD, un organisme communautaire, facilite l'accès aux ressources et à l'expertise dont l'Université dispose. L'AFPAD, forte de son expertise sur le terrain et de son expérience directe avec les familles de victimes, pourra partager son savoir et ses pratiques avec l'équipe du CJVAC et les étudiants. En retour, le CJVAC, avec son expertise académique et ses ressources en victimologie et en droit, apportera des perspectives nouvelles et des approches basées sur la recherche. Ce transfert de savoirs réciproque est essentiel pour enrichir les pratiques des deux entités et pour garantir une amélioration continue des services proposés. De plus, cette dynamique permettra de sensibiliser et de former les futurs professionnels qui seront amenés à travailler avec des victimes et leurs familles. Ils acquerront ainsi une compréhension plus profonde des réalités des disparitions, tout en développant une approche plus humaine et empathique dans leur pratique future.

En définitive, ce projet ne se limite pas à des interventions ponctuelles. Il s'inscrit dans une vision à long terme qui vise à transformer durablement les services pour les proches de personnes disparues, tout en créant un réseau de soutien fort, ancré dans une collaboration académique et communautaire.

3. Méthodologie

Pour répondre à ces objectifs, des entretiens ont été faits avec ces victimes ainsi que nos partenaires étant des professionnels en contact avec ces dernières. Grâce à ces témoignages directs, il a été possible de dresser un portrait des besoins des victimes, identifier des lacunes des services disponibles et d'entreprendre ce travail d'analyse.

3.1. Les entretiens

En premier lieu, il est de mise de préciser que ce projet n'est pas un projet de recherche en tant que tel. Initié par l'AFPAD, ce projet collaboratif avec le CJVAC vise à approfondir les services manquants dans le cas des victimes de disparition. Dans le cadre de ce projet, la principale méthode de collecte de données repose sur des entretiens menés auprès de personnes clés du réseau de l'AFPAD, notamment des proches de personnes disparues, des notaires, des avocats et des représentants des forces de l'ordre.

Huit proches de personnes disparues ont été rencontrés afin de mieux comprendre leur vécu depuis la disparition et les conseils qu'ils souhaitent transmettre. En collaboration avec des personnes clés, plusieurs dimensions des besoins des victimes ont été explorées, telles que la perception des besoins des familles, les défis liés à l'accompagnement, ainsi que les ressources jugées absentes ou inadéquates. Des entretiens ont également été réalisés avec un membre de l'Équipe dédiée aux disparitions, aux recherches de famille et aux enlèvements parentaux (EDRE) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et un notaire. Bien qu'un contact ait été établi avec le Barreau du Québec, aucun entretien n'a pu être mené.

La confidentialité étant primordiale, l'identité des personnes consultées n'est pas divulguée. Toutes les données recueillies ont été anonymisées afin d'assurer que ni les proches de personnes disparues ni les collaborateurs ne puissent être identifiés sans leur consentement.

1. Besoins des proches de personnes disparues

Les proches de personnes disparues vivent une expérience singulière et dévastatrice qui se distingue par l'incertitude, le deuil suspendu, et une souffrance qui se prolonge avec le temps. Ces familles, souvent livrées à elles-mêmes, doivent gérer une combinaison de chocs émotionnels, de lourdes démarches administratives, et un isolement social qui aggrave leur détresse.

1.1. Évolution temporelle des besoins après la disparition

Les besoins identifiés en entrevue des proches de personnes disparues évoluent sur un spectre temporel allant du moment de la disparition (la phase immédiate) aux années qui suivent. **La phase immédiate** fait référence aux premiers instants après la disparition. Elle est caractérisée chez ces proches par un choc, une confusion extrême et un **besoin crucial d'informations**. Les proches font face à une urgence émotionnelle et logistique. Il s'agit d'une période où l'incertitude règne et où le besoin d'obtenir des informations immédiates sur la disparition est omniprésent. Plusieurs proches décrivent cette phase comme un « cauchemar éveillé », où tout semble irréel et où la perte de contrôle est totale. L'un des proches de personnes disparues a décrit ces premières heures comme une descente dans « une autre dimension », où la perception du temps s'efface et où la seule chose qui compte est de retrouver la personne disparue.

De nombreux proches rapportent qu'ils auraient voulu être informés des services disponibles dès l'annonce de la disparition. Malheureusement, ce manque de clarté sur les ressources disponibles, que ce soit des soutiens psychologiques, juridiques ou simplement informatifs, est souvent ressenti comme une lacune majeure. L'un des proches raconte avoir été « totalement perdu », ne sachant pas quelles démarches entreprendre ni à qui s'adresser pour de l'aide. Cette confusion accroît l'angoisse et retarde les actions concrètes pour faire face à la situation.

Leur ressenti de laissé-pour-compte crée chez eux, un sentiment profond de frustration face aux institutions, comme la police. Déjà anxieuse et en situation d'insécurité, cette pénurie d'information s'ajoute à leur détresse. Le manque de communication claire avec les institutions, notamment les services de **police**, est un besoin souvent évoqué par les familles. Dès le départ, les proches espèrent une **coordination** efficace avec les autorités pour mener les **recherches**, mais les retours sont souvent jugés insuffisants. Dans plusieurs cas, les proches ont ressenti un

profond sentiment d'abandon après les premiers jours, lorsque les enquêtes ne semblent plus avancer à la même cadence. Un proche a décrit l'absence d'informations claires comme une « violence supplémentaire » infligée par les institutions, alimentant son désespoir et son impression d'être « livré à lui-même ».

Un autre besoin criant est l'accès à l'aide psychologique immédiate. Comme il a été vu, les proches ont besoin de l'information et cette information permettrait l'accès rapide à des services d'accompagnement. Dans ces premiers jours après la victimisation, l'impact émotionnel est souvent paralysant. Plusieurs proches ont exprimé le besoin d'un soutien psychologique dès le début, mais ce type de service est rarement proposé immédiatement. L'un des proches raconte qu'il s'est retrouvé « seul dans sa détresse », n'ayant aucun appui émotionnel. Ce manque de suivi immédiat peut conduire à des complications psychologiques importantes. Par exemple, une des proches de personnes disparues a développé une dépression sévère après seulement quelques semaines, entraînant un arrêt de travail prolongé. Elle aurait souhaité avoir un psychologue attitré dès les premiers jours pour pouvoir « poser ses émotions quelque part », mais n'a été orientée vers un tel service que plusieurs mois après la disparition. Une autre proche explique qu'elle a ressenti une « angoisse insoutenable » mêlée à un sentiment de « faillite personnelle », croyant à tort qu'elle aurait pu empêcher ce drame. Elle a rapidement développé des troubles anxieux, mais n'a pas eu accès à un soutien immédiat, ce qui a amplifié son sentiment d'impuissance. Ce besoin de soins psychologiques urgents est fondamental pour aider les proches à gérer le choc et à organiser leurs pensées dans une période où la rationalité semble échapper.

Quant aux besoins à long terme des proches de personnes disparues, ils sont complexes, évolutifs et souvent marqués par des conséquences émotionnelles, sociales et juridiques persistantes. Le soutien émotionnel continu est le besoin qui est revenu le plus parmi les membres interrogés ayant perdu leur proche il y a au moins cinq ans. L'accès prolongé à des services de soutien psychologique adaptés, incluant des suivis réguliers, est souvent demandé, car comme énoncé par un proche, « on ne peut guérir tant qu'on ne sait pas ce qu'il s'est passé ». Ce besoin psychologique passe souvent par la demande de psychologues pour les aider à vivre avec la disparition. Certains proches veulent essayer de diminuer cette double vie, tiraillés entre les souvenirs de leur ancienne vie avec leur proche et la leur actuelle où l'absence est au centre de tout à leurs yeux.

Outre ces besoins psychologiques, les besoins à long terme sont caractérisés également par de l'aide dans les démarches administratives et juridiques qui peuvent être très longues et fastidieuses pour eux. Les démarches juridiques dans leur cas de disparition prolongée, comme la gestion des biens, l'accès aux comptes bancaires et la présomption de décès peuvent être éreintantes et entraver le processus de rétablissement.

Enfin, les proches ont besoin d'avoir un minimum de suivi de l'enquête, même si la disparition a été constatée il y a plusieurs années. Ces familles énoncent avoir besoin « juste d'un appel par an pour voir s'il n'y a pas de nouvelles informations ».

Après les premiers mois, la sphère sociale est drastiquement touchée après la disparition et se traduit par de l'isolement des proches et un désengagement de l'entourage. Si les premiers jours après la disparition sont souvent marqués par une vague de soutien familial et social, cette solidarité se dissipe souvent avec le temps, laissant les proches dans un isolement croissant. Plusieurs des proches évoquent un désengagement progressif au début du premier mois, avec une baisse drastique au bout de deux à trois mois des amis et des membres de la famille. « Tout le monde a continué sa vie, sauf moi », dit l'un des proches, résumant le sentiment d'être laissé-pour-compte alors que les autres reprennent leur routine quotidienne.

Les proches expliquent qu'il est difficile pour les amis ou la famille élargie de comprendre la profondeur de la douleur et l'incertitude constante qu'ils vivent. Un proche partage avoir cessé de parler de la disparition avec son entourage, car « personne ne savait quoi dire, ou pire, disait des choses maladroites ». Il ajoute que cette situation le pousse à « se renfermer sur lui-même », ne trouvant plus d'oreilles attentives de confiance pour partager ses angoisses. Cette distance volontaire ou involontaire de la part des amis laisse les proches dans un isolement encore plus profond, et accentue leur sentiment d'abandon. Cet isolement peut parfois conduire à des ruptures familiales profondes, comme le rapporte une femme qui a perdu contact avec ses frères et sœurs après la disparition de leur mère, incapable de partager avec eux un deuil non résolu. Les disparitions perturbent les relations familiales, les relations amicales et professionnelles des proches en créant chez eux un éloignement à leur tour de ces relations. Plusieurs d'entre eux relatent le fait que la disparition introduit une barrière émotionnelle qui les éloigne de leur cercle social habituel.

Les disparitions créent souvent des tensions profondes au sein des familles, car les proches peuvent réagir différemment face à cette épreuve, générant des conflits et des

incompréhensions. Les membres de la famille expriment chacun leur deuil à leur manière, et ces variations d'attitude, de rythme ou d'espoir peuvent être à l'origine de conflits intenses. Certains proches peuvent choisir de continuer les recherches, d'investir temps et argent dans des démarches interminables, tandis que d'autres, épuisés par le manque de résultats, préfèrent se concentrer sur leur propre reconstruction. Ces divergences de vision peuvent mener à des ruptures familiales, voire à une dislocation totale de la structure familiale. Dans certains cas, le sentiment de culpabilité et les reproches mutuels s'ajoutent à ces conflits. Une mère a raconté la manière dont la disparition de son fils a exacerbé ses différends avec son conjoint, chacun reprochant à l'autre des choix passés qui, selon eux, auraient pu éviter la tragédie. Le besoin de désigner un coupable ou de donner un sens à l'événement, déstabilise ainsi des familles.

Le besoin de reconnaissance sociale de leur souffrance vécue est un autre volet social important à prendre en considération. La solitude des proches est amplifiée par un manque de reconnaissance sociale. Plusieurs familles ressentent que leur souffrance n'est pas prise au sérieux, que l'expérience d'une disparition est mal comprise par la société, qui ne sait pas comment aborder ce sujet. Une mère dont le fils a disparu depuis cinq ans exprime ses impressions : « Les gens pensent qu'il y a des réponses, que ça finit par se résoudre, mais ils ne comprennent pas que pour nous, il n'y a ni fin ni explication, juste le vide ». Ce besoin de reconnaissance, de validation de leur douleur, devient essentiel pour que les familles ne se sentent pas invisibles dans leur propre tragédie.

Certains proches demandent aussi des commémorations officielles, des événements qui reconnaissent publiquement les personnes disparues. Une femme, dont le mari a disparu, explique qu'elle ressent une « injustice », car aucun service public ou aucune cérémonie ne commémore les disparus, comme cela se fait pour d'autres types de pertes tragiques : « Nous ne savons même pas comment faire le deuil, car il n'y a pas de lieu où cette douleur est reconnue ». Cela montre un besoin important de créer des espaces et des rituels où la disparition est reconnue non seulement en privé, mais aussi publiquement.

1.2. Besoins psychologiques et émotionnels

En parallèle des autres besoins de la disparition, cette particularité singulière d'absence de réponse qu'ont ces proches provoque de lourdes conséquences sur le plan psychologique.

L'un des aspects psychologiques les plus dévastateurs de la disparition est la grande difficulté de faire le deuil. Les proches parlent souvent de leur expérience comme d'un deuil en suspens, où il est impossible de trouver une résolution émotionnelle. Contrairement à un deuil conventionnel, où la mort est certaine et permet un certain processus de cicatrisation, les disparitions laissent les familles dans un état d'attente perpétuelle et de souffrance prolongée. Une mère explique : « C'est comme une plaie qui ne se ferme jamais. On ne sait pas si on doit pleurer ou espérer. On reste entre deux mondes. »

Ce phénomène, connu sous le nom de « deuil ambigu », peut être décrit comme « la perte la plus difficile qui soit » (Boss, 2002). Cette ambiguïté bloque la cognition, les émotions sont gelées et le fonctionnement individuel et familial continu est gravement entravé (Boss, 2002). Il est particulièrement destructeur, car il empêche la personne de retrouver une stabilité émotionnelle. Plusieurs proches indiquent qu'ils ne peuvent ni pleurer leur disparu ni tourner la page, car l'absence de certitude maintient un mince espoir de retrouver la personne vivante. Cet état de suspense est émotionnellement épuisant, et peut conduire à des troubles dépressifs graves si un accompagnement thérapeutique adéquat n'est pas proposé.

Avec le temps, la charge émotionnelle des proches de personnes disparues se transforme souvent en fatigue nerveuse. Cet épuisement est le résultat d'une angoisse chronique, d'une incapacité à résoudre le deuil, mais aussi de la gestion constante de démarches administratives et juridiques complexes. Une proche a évoqué un « épuisement cognitif profond », où chaque tâche devient difficile à accomplir, même celles du quotidien. D'autres rapportent des troubles du sommeil, de l'anxiété généralisée et des troubles de la mémoire, incapables de maintenir un niveau de fonctionnement mental optimal. Ils expriment souvent qu'un soutien psychologique régulier est inaccessible financièrement. Une femme a partagé qu'elle n'avait pu consulter un psychologue qu'après onze ans de souffrance, faute de moyens et de renseignements sur les services disponibles. Un autre proche a été interné en psychiatrie en raison de l'intensité de son stress, soulignant l'urgence de mieux structurer les aides psychologiques pour éviter ces extrêmes.

1.3. Besoins de soutien financier

Outre les conséquences émotionnelles, la disparition d'un proche a souvent des répercussions financières graves. Plusieurs familles expliquent avoir dû interrompre leur activité professionnelle pour se consacrer aux recherches, aux enquêtes, ou simplement parce qu'elles étaient trop affectées pour continuer à travailler. Une mère a dû quitter son emploi temporairement, incapable de « fonctionner normalement » après la disparition de son fils. Cette interruption de carrière peut conduire à une précarité financière, d'autant que certaines démarches liées à la disparition, comme les consultations juridiques ou la gestion administrative des biens, impliquent des frais non négligeables. Le besoin de soutien financier est majeur pour ces familles ayant une incapacité de travailler. Les coûts liés aux services juridiques pour obtenir un jugement déclaratif de décès peuvent être particulièrement lourds. L'un des proches a dû déboursier plus de 10 000 \$ pour finaliser la procédure de déclaration de décès, un montant qu'il n'était pas prêt à assumer sans aide financière extérieure. Ces victimes mettent en évidence le besoin urgent d'une meilleure prise en charge des frais juridiques, soit par l'État, soit par des fonds de soutien dédiés.

1.4. Besoins de suivi médical

Les disparitions ont des conséquences directes sur la santé physiologique des proches, souvent accentuées par le stress prolongé, l'anxiété et le manque de sommeil. Certains proches révèlent qu'ils ont développé des troubles somatiques, tels que des migraines chroniques, des douleurs musculaires et articulaires ou même des troubles cardiaques. Ce déclin de la santé est parfois lié au fait que, dans un état de vigilance constante et de tension émotionnelle, les proches négligent leur propre bien-être, ignorant les signaux d'alerte que leur corps leur envoie. Un père dont l'enfant a disparu témoigne que les rendez-vous médicaux qu'il a annulés au début de la disparition sont devenus « l'une des pires erreurs », car son état de santé s'est progressivement détérioré, le conduisant à des complications médicales sérieuses. Le manque de suivi médical approprié s'ajoute souvent aux autres besoins non comblés, accentuant un cercle vicieux dans lequel la fatigue physiologique et la douleur amplifient le désespoir émotionnel. Dans plusieurs cas, des proches évoquent une immunité affaiblie, rendant même les tâches les plus simples difficiles à gérer, ce qui accentue leur vulnérabilité. Cette souffrance physique souligne l'importance d'un suivi médical continu pour les proches de disparus, y compris une prise en charge spécialisée qui prendrait en compte l'impact de la détresse psychologique sur leur santé globale.

1.5. Besoin de soutien psychosocial

Une autre des multiples conséquences d'une disparition est l'impact sur l'identité personnelle des proches. La disparition d'un proche amène souvent les familles à redéfinir leur identité due à une perte de repère. La disparition plonge les proches dans une nouvelle réalité où leur rôle et leur identité personnelle sont remis en question. Une mère, dont le fils est porté disparu depuis trois ans, explique qu'elle a perdu « sa place de mère », se sentant constamment dans une zone grise entre présence et absence de son rôle. Ce sentiment de perte d'identité est d'autant plus fort que les rôles de parent, conjoint, ou enfant restent suspendus dans l'incertitude, sans possibilité de transition vers une nouvelle forme de stabilité émotionnelle.

Ce phénomène est souvent accentué par le fait que la personne disparue reste dans la mémoire et dans le quotidien des proches, qui, pour eux, n'ont ni le droit ni les moyens de « laisser partir » cette relation. Une proche raconte la façon dont, malgré les années, elle conserve la chambre de son frère telle qu'elle était, trouvant dans cette mémoire tangible un lien symbolique qui empêche son deuil. Ce besoin de maintenir la présence du disparu complique la reconstruction identitaire des proches, qui doivent apprendre à se définir dans un monde où la personne manque, sans pour autant être absente. Cette phase de transition et d'acceptation est souvent nommée par les proches comme une « double vie », tiraillée entre les souvenirs avec le disparu et leur vie actuelle.

1.6. Besoins de soutien juridiques

Les démarches juridiques liées à la disparition sont souvent perçues comme complexes et inaccessibles pour les familles, qui doivent gérer les affaires successorales, la gestion des biens, ou encore la déclaration de décès. Plusieurs proches ont exprimé un sentiment de découragement face à ces formalités, qu'ils jugent incompréhensibles sans l'aide d'un professionnel. « Je n'avais aucune idée de ce que je devais faire », a déclaré un proche. Ce manque d'accès à l'information juridique claire et accessible augmente le stress et l'impression d'être piégé dans un processus long et ardu.

Parmi les acteurs en relation avec les proches, les cabinets de notaires jouent un rôle essentiel dans ces démarches, mais beaucoup de proches ont exprimé le besoin d'une meilleure coordination et d'une plus grande sensibilisation de ces professionnels à la réalité des disparitions. Les proches souhaitent être accompagnés à chaque étape, avec des explications

claires et un suivi régulier, ce qui n'est pas toujours le cas aujourd'hui. Un proche a rapporté que son notaire ne comprenait pas la particularité de sa situation et lui proposait des solutions inadaptées. Il a fallu qu'il consulte plusieurs spécialistes dans le domaine avant de trouver un professionnel capable de l'aider réellement. Ce manque de connaissance des démarches a provoqué d'autres conséquences néfastes pour les proches, notamment des coûts supplémentaires, car les spécialistes ont facturé davantage d'heures pour effectuer leurs propres recherches. Cela a également entraîné d'autres effets négatifs, le poussant à multiplier les recherches pour identifier un notaire capable de l'assister adéquatement, alors que ce soutien est normalement attendu d'une personne compétente en la matière.

2. Services pour les proches de personnes disparues

Le peu de services disponibles combiné aux témoignages des familles de personnes disparues dépeignent la complexité des défis auxquels ces proches sont confrontés. Les entretiens menés avec ces familles révèlent non seulement des parcours variés, mais aussi les divers services de soutien disponibles pour ces victimes.

2.1. Services disponibles à ce jour (nécessité d'approfondir les services manquants)

2.1.1. Services psychosociaux

Les services psychosociaux sont essentiels pour aider les proches à faire face aux traumatismes et au deuil associés à la disparition d'un être cher. Les témoignages exposent une diversité d'expériences et de besoins.

Certains proches ont trouvé du soutien auprès de centres de prévention du suicide comme le Centre Prévention Suicide Faubourg, ou le Centre de prévention du suicide de Montréal. En plus des services en personne des centres de préventions, des lignes téléphoniques comme le 811 ou le 988 permettent d'avoir du soutien et de l'assistance pour des problèmes psychosociaux ainsi qu'une écoute active sur des problématiques de suicide. Ces services ont joué un rôle crucial pour permettre à certains proches de personnes disparues de verbaliser et

de ventiler leurs émotions. Ces familles sont contraintes de recourir rapidement à ce type de soutien psychologique en raison de l'inaccessibilité d'autres formes de services psychologiques.

Il est pertinent de se poser la question de savoir si l'aide ambulante actuelle est réellement suffisante pour répondre aux besoins des proches de personnes disparues. En effet, ces familles traversent une épreuve si bouleversante qu'elles nécessitent un soutien constant et systématique, bien au-delà d'une aide ponctuelle. Le manque d'accès à des services réguliers et adaptés est un problème majeur. Sans un système qui leur garantisse une prise en charge continue et coordonnée, ces proches se retrouvent souvent démunis, dans une situation d'isolement et de grande vulnérabilité, ce qui aggrave leur souffrance et leur incapacité à gérer efficacement les démarches liées à la disparition. Il devient donc essentiel d'envisager des solutions qui offrent un accompagnement structuré, régulier et à long terme.

Une proche a témoigné de l'importance de pouvoir accéder à un tel soutien à tout moment, mentionnant son besoin de se sentir écoutée sans jugement et de voir ses sentiments normalisés. Cependant, tous n'ont pas eu cette expérience positive, et l'accès rapide à des services d'écoute active est encore limité par les ressources disponibles et les coûts d'accès pour ceux sans assurance spécifique.

D'autres ressources, telles qu'Arborescence (www.arborescence.quebec) et Relief (relief.ca), sont également disponibles pour le soutien psychologique, mais elles sont méconnues du public. Arborescence est un organisme qui soutient les proches de personnes vivant avec un trouble de santé mentale, notamment par des groupes d'entraide, des formations et de l'accompagnement. Quand à Relief, c'est un organisme qui offre du soutien aux personnes vivant avec l'anxiété, la dépression ou la bipolarité, à travers des services d'autogestion, de soutien psychologique et de formation. Ainsi, bien que certains services de soutien psychosocial existent, leur dispersion géographique, leur tarif et leur manque de visibilité rendent leur accès difficile pour de nombreuses familles.

L'accès aux thérapies pour le trouble de stress post-traumatique, comme l'EMDR (Eye Movement Desensitization and Reprocessing) reste peu accessible, mais demeure efficace. Un proche a mentionné les bienfaits de l'EMDR, une thérapie souvent employée pour traiter les traumatismes. Cette méthode lui a permis de mieux gérer le choc post-traumatique lié à la disparition. La disponibilité de thérapies spécialisées comme l'EMDR est pourtant restreinte,

surtout en régions, et les coûts associés freinent de nombreuses familles qui pourraient en bénéficier.

En ce qui concerne le deuil, comme vu précédemment, un autre impact de la disparition est la difficulté à le vivre, menant au deuil ambigu. Pour soutenir ces victimes, des organismes comme Deuil-Jeunesse et le Centre de prévention du suicide de Montréal offrent des services de soutien pour aider les familles en deuil. Le Centre thérapeutique Boréal propose également un suivi multidisciplinaire, intégrant la psychothérapie et l'art-thérapie pouvant être utilisées tant pour le deuil que pour le trouble de stress post-traumatique, selon les besoins spécifiques des personnes. Malgré l'importance de ces services pour les proches, plusieurs ont déploré les avoir connus trop tard, révélant un besoin de promotion accrue pour garantir un meilleur accès et au moment opportun.

Malgré le fait que le soutien social des victimes tend à diminuer après trois mois, certains proches ont trouvé réconfort et stabilité dans leur entourage personnel bénéficiant ainsi d'un soutien informel crucial. Une proche a insisté sur le rôle des proches, affirmant que cela a été le meilleur des soutiens psychologiques reçus. Ces derniers lui ont permis de créer une certaine stabilité et routine qui ont joué dans son processus de deuil, maintenant une stabilité essentielle face à cette instabilité émotionnelle. Cependant, le problème majeur est que certaines victimes de disparitions peuvent développer un trouble de stress post-traumatique (TSPT). Le soutien informel que peuvent offrir les amis, la famille ou d'autres proches est essentiel pour apporter un réconfort immédiat et favoriser un sentiment de proximité et de sécurité, mais est limité, car il ne peut pas offrir les outils nécessaires pour traiter efficacement les symptômes du TSPT. Les proches peuvent ne pas être formés ou préparés à comprendre la complexité du trouble et à gérer les manifestations émotionnelles et comportementales associées. Pour les victimes qui développent le TSPT, une intervention professionnelle spécialisée devient donc indispensable. Ces interventions exigent une expertise clinique et un suivi adapté à chaque individu, quelque chose que le soutien informel des proches ne peut pas remplacer. En l'absence de cette aide spécialisée, les victimes risquent de voir leurs symptômes persister, voire empirer et leur qualité de vie en pâtir gravement.

Enfin, les services psychologiques fournis par des psychologues spécialisés dans les besoins des proches de personnes disparues, bien qu'essentiels, restent souvent hors de portée en raison de leur coût élevé et de leur disponibilité restreinte. Cette contrainte financière prive de nombreuses familles d'un soutien professionnel indispensable en période de grande détresse.

En somme, malgré l'existence de certaines ressources psychosociales, leur accessibilité demeure limitée par les coûts, la dispersion géographique et le manque de visibilité. Les besoins spécifiques des proches, notamment en matière de traumatisme et de deuil ambigu, ne sont que partiellement pris en charge. Une offre structurée, continue et spécialisée, reste essentielle pour répondre adéquatement à cette détresse.

2.1.2. Services policiers

Les services policiers jouent un rôle fondamental dans les recherches des proches disparus, mais les témoignages recueillis indiquent un manque de soutien et notamment en matière de soutien émotionnel.

Les forces de police, malgré leur rôle central dans les enquêtes sur les disparitions, offrent un soutien limité aux familles de personnes disparues, ce qui laisse souvent les proches dans un sentiment de vide émotionnel et administratif. Le manque de compréhension et d'empathie manifesté par certains policiers de première ligne constitue une source supplémentaire de détresse pour les proches de personnes disparues. Ces familles se heurtent parfois à des attitudes perçues comme distantes ou impersonnelles, ce qui accentue leur sentiment d'isolement.

Bien que des unités spécialisées comme l'Équipe dédiée aux disparitions, aux recherches de famille et aux enlèvements parentaux (EDRE) soient mobilisées pour traiter ces affaires sensibles, leur mission se concentre avant tout sur l'enquête du disparu elle-même et non sur l'accompagnement direct des familles. Lors d'une entrevue avec une policière de l'EDRE, il a été souligné que les enquêteurs « n'ont pas de services de soutien à proprement parler » pour les familles, et que leur engagement se limite principalement aux communications autour des éléments d'enquête, souvent espacées et insuffisantes aux yeux des proches.

L'ensemble des témoignages fait état d'un contact insuffisant et souvent dépourvu de considération personnelle envers les familles. Les enquêteurs identifient généralement un membre de la famille comme principal contact dans un souci de coordination et de fluidité des

informations. Ce choix, bien que pratique pour l'enquête, peut créer une distance émotionnelle entre les familles et les policiers. En effet, les échanges sont majoritairement formels et fonctionnels, visant à obtenir des informations sur la personne disparue ou à partager de nouveaux éléments d'enquête. Cette approche, axée sur l'information factuelle, néglige souvent les besoins émotionnels des proches. Les familles ressentent alors un manque de soutien, regrettant que les policiers ne les tiennent pas régulièrement informées, même en l'absence de nouvelles pistes dans l'enquête.

Nonobstant un engagement initial exemplaire entre les victimes et ce service de police, celui-ci tend souvent à s'essouffler à mesure que l'enquête progresse. Tant que des pistes dans l'enquête sont actives, les familles peuvent recevoir des appels réguliers, mais une fois les investigations au point mort, les communications deviennent sporadiques, limitées à des dates symboliques comme l'anniversaire de la disparition. Ce manque de régularité dans le suivi est d'autant plus douloureux pour les familles qu'il leur rappelle l'absence de soutien continu.

Au-delà du soutien direct que peuvent offrir les policiers, leur collaboration est limitée à des organismes aux ressources restreintes. Pour le soutien émotionnel et psychologique, les services de police renvoient souvent les proches vers des organismes comme l'AFPAD ou Enfant-Retour considérant ces derniers « comme leurs CAVAC ». Toutefois, ces derniers, bien que dévoués, n'ont ni le même budget, ni le statut étatique, ni la force d'action des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) avec lesquels collaborent généralement les services de police dans des affaires criminelles. Le manque de financement et de moyens de ces organismes se traduit par des services moins structurés et moins accessibles, en particulier pour des cas aussi spécifiques que les disparitions. Ce recours limité laisse les familles dans un besoin profond de soutien, sans possibilité d'obtenir un accompagnement approprié et durable.

Contrairement à d'autres victimes d'actes criminels qui peuvent bénéficier des services offerts par les CAVAC, les proches de personnes disparues n'ont accès à aucun soutien psychologique structuré. Ces derniers ne peuvent bénéficier des services du CAVAC en raison du cadre juridique qui régit leur mission. Le CAVAC intervient spécifiquement auprès des victimes d'actes criminels reconnus, ainsi que de leurs proches, lorsque l'événement implique une infraction criminelle. Or, dans le cas d'une disparition, en l'absence de preuve qu'un acte criminel a été commis, les proches ne sont pas considérés comme des victimes au sens juridique. Cette absence de reconnaissance officielle limite leur accès aux services spécialisés tels que

l'accompagnement psychologique, l'aide à la navigation dans le système judiciaire et le soutien financier, pourtant essentiels face à la détresse et l'incertitude vécues.

La police, en l'absence de ressources dédiées, peut simplement orienter les familles vers des associations comme l'AFPAD ou Enfant-Retour, mais aussi vers des professionnels comme des médecins ou des travailleurs sociaux. Cependant, ces derniers n'offrent que très peu d'accompagnement proactif et ces victimes ont à nouveau devant eux un frein financier. Puisque les ressources adaptées aux proches de personnes disparues sont très limitées, les policiers ne peuvent que difficilement les orienter vers des services de thérapie spécialisés. Cette situation souligne le manque de soutien accessible et structuré pour ces victimes, qui se retrouvent souvent sans véritable accompagnement.

En dépit de leur rôle central dans les enquêtes, les services policiers offrent un soutien limité aux proches de personnes disparues, tant sur le plan émotionnel qu'administratif. Les interactions, souvent impersonnelles et irrégulières, négligent les besoins émotionnels des familles, qui se retrouvent isolées face à l'absence de suivi continu. L'absence de ressources dédiées au sein des services policiers et la redirection vers des organismes sous-financés aggravent cette situation, laissant les proches sans accompagnement structuré et durable. Cette réalité souligne un manque criant de collaboration intersectorielle et une inégalité dans la prise en charge des victimes au sein du système policier et judiciaire.

2.1.3. Services juridiques

Les proches de personnes disparues peuvent avoir accès à différentes ressources juridiques afin de les soutenir dans leurs procédures. En premier lieu, l'aide juridique, accessible aux personnes à revenu limité, propose des services gratuits ou abordables pour obtenir des conseils juridiques, rédiger des documents ou engager des actions en justice. Cela peut s'avérer bénéfique pour explorer des problématiques liées à la déclaration de décès présumé, à la gestion des biens ou à d'autres aspects juridiques. Ensuite, les notaires ont la possibilité de prendre part à la préparation et à la certification de documents juridiques tels que des procédures de déclaration de décès ou de tutelle à l'absence. Ils occupent une position essentielle dans les procédures concernant la gestion du patrimoine ou la succession de la personne décédée. Enfin, les avocats peuvent apporter un soutien spécialisé pour des situations plus complexes, comme les litiges ou les

démarches judiciaires. Ils peuvent aussi représenter les proches devant les tribunaux, notamment dans des cas impliquant des enquêtes criminelles ou civiles.

Cependant, ces services juridiques pour les proches de personnes disparues au Québec et au Canada sont limités, souvent fragmentés, et laissent beaucoup de familles démunies face à des démarches administratives et juridiques complexes. La majorité des témoignages ont révélé que les notaires et les avocats impliqués étaient peu formés aux spécificités juridiques liées aux personnes disparues. Ces lacunes dans la formation des services accentuent l'isolement des proches, en plus de contribuer à une perte de ressources et d'énergie précieuses, au moment où ils en auraient le plus besoin.

La nécessité de se tourner vers des juristes, comme des avocats et notaires spécialisés, est cruciale, surtout pour les cas de présomption de décès ou de gestion de succession. Cependant, les honoraires juridiques élevés représentent une barrière importante pour de nombreuses familles qui doivent jongler entre des ressources financières limitées et les besoins émotionnels et logistiques.

Les services juridiques pour les proches de personnes disparues englobent des démarches variées, comme la gestion des biens et des obligations légales du disparu, les procédures de déclaration de décès par présomption, ou encore l'accompagnement pour résoudre les questions de succession. Cependant, les témoignages des proches de personnes disparues montrent que les notaires, bien qu'essentiels, manquent souvent de formation, qu'ils s'agissent des enjeux juridiques propres aux disparitions non résolues ou des besoins de ces victimes.

Le rôle des notaires est fondamental dans l'accompagnement des familles qui doivent se confronter aux formalités légales, mais les familles rapportent des expériences mitigées. Ces familles recherchaient un accompagnement plus sensible et emphatique, mais ont souvent constaté un manque de compréhension face à la complexité émotionnelle et légale de leur situation.

Un autre acteur particulièrement important est l'équipe du Centre de justice pour les victimes d'actes criminels (CJVAC). Impliqué dans ce projet, ce centre joue un rôle clé dans l'amélioration de l'accès aux services juridiques pour les proches des disparus. Il propose des services gratuits d'information juridique aux victimes de crimes ainsi qu'à toute personne concernée ou affectée par un acte criminel. Compte tenu des nombreuses similitudes entre les

conséquences d'une disparition et celles subies par les victimes d'actes criminels, le CJVAC s'efforce de développer des services spécifiques afin de pallier le manque actuel de ressources spécialisées pour les proches de personnes disparues. En intégrant les retours des victimes au sein de ce projet, le CJVAC peut lui aussi élaborer des solutions novatrices et sensibles aux réalités des victimes.

La clinique Juripop (juripop.org), pour sa part, offre un soutien juridique à faible coût pour ceux qui ne sont pas admissibles à l'aide juridique. Cependant, plusieurs proches interrogés ont rapporté que les services actuels de cette clinique, bien qu'accessibles, manquent d'une ressource spécialisée pour gérer des situations aussi complexes que celles de la disparition.

Somme toute, les services juridiques offerts aux proches de personnes disparues demeurent limités, fragmentés et souvent inadaptés aux réalités complexes des disparitions. Bien que des acteurs comme les notaires, les avocats, le CJVAC et Juripop jouent un rôle essentiel, les témoignages révèlent parfois un manque de formation, de sensibilité et de ressources spécialisées pour accompagner adéquatement ces familles. Les démarches administratives et légales, déjà éprouvantes, deviennent alors une source supplémentaire de détresse. Il est impératif de développer des services juridiques spécialisés, accessibles et empathiques afin de mieux soutenir les proches dans ces situations uniques et délicates.

2.1.4. Services financiers

Les services de soutien financiers disponibles pour les proches de personnes disparues au Canada sont limités. Ces familles, confrontées à la complexité et au coût élevé des démarches liées à la recherche, disposent de très peu d'organismes de soutien financier formel pour les aider.

Contrairement aux proches des victimes de crimes, les familles de personnes disparues n'ont pas un statut officiel de victime, ce qui les prive de la plupart des aides financières et juridiques offertes par l'État, comme l'indemnisation des victimes d'acte criminel. Cette non-

reconnaissance place les familles dans une situation d'incertitude et de solitude prolongée, où elles doivent souvent assumer seules les coûts associés à la disparition de leur proche, qu'il s'agisse des dépenses liées aux recherches, aux formalités juridiques, ou au soutien psychologique.

Le programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels (L'IVAC / LAPVIC) n'est accessible qu'aux proches des victimes décédées ou gravement blessées dans des circonstances criminelles reconnues. Or, les familles de disparus se retrouvent dans une zone grise, car leur statut ne correspond pas aux critères d'éligibilité. Par conséquent, ces familles n'ont accès ni aux indemnités ni aux subventions publiques destinées aux victimes d'actes criminels, les laissant entièrement responsables des coûts associés à la gestion de la situation.

Certaines familles interrogées ont pu bénéficier d'un soutien financier ponctuel via les centres locaux de services communautaires (CLSC), mais les montants alloués sont généralement symboliques et ne suffisent pas à couvrir les frais courants. Un proche de disparu mentionnait, par exemple, avoir reçu une aide unique de 500 dollars de la part d'un comité local du CLSC, une somme appréciée, mais qui reste largement insuffisante pour répondre aux besoins réels, surtout dans des situations de disparition prolongée. Ce type d'aide dépend souvent de la sensibilité des intervenants locaux, car elles ne reposent pas sur une politique établie. Elles sont ponctuelles, limitées et imprévisibles. Le comble en matière financière est que les familles qui font face à des disparitions prolongées se trouvent confrontées à des dépenses récurrentes, alors que les aides ponctuelles sont limitées et imprévisibles.

Certains employeurs proposent des programmes d'aide aux employés (PAE). Cependant, ces programmes se concentrent principalement sur l'accompagnement émotionnel et n'offrent que rarement de l'aide financière pour les proches des personnes disparues. Un témoignage recueilli a souligné que le soutien psychologique offert par le PAE est utile pour surmonter le choc initial, mais que cela ne suffit pas à couvrir les dépenses prolongées des démarches de recherche ou de gestion des obligations financières.

En parallèle, les familles, majoritairement abandonnées par l'État dans le cadre des recherches du disparu, assument souvent des dépenses importantes pour des services de recherche privés. Ces recherches peuvent inclure la consultation de détectives privés, la diffusion de l'information dans les médias et l'impression de matériel promotionnel. Certains proches ont

fait appel à des services d'affichage ou à des camions publicitaires, mais ces efforts ont souvent été coûteux et n'ont bénéficié d'aucune prise en charge financière.

Au niveau provincial, le Régime de rentes du Québec (RRQ) est une composante essentielle de la sécurité et stabilité financière pour les résidents québécois en situation de perte de revenu en raison de retraite, d'invalidité ou de décès d'un proche. Cependant, pour les familles de personnes disparues, l'accès à cette aide est extrêmement limité, ce qui les prive de l'assistance financière qui pourrait soulager un tant soit peu leur fardeau. Actuellement, le RRQ ne prévoit pas de prestations pour les proches de personnes disparues, car celles-ci sont conditionnées à une déclaration officielle de décès ou à un statut d'invalidité. Ces prestations sont strictement encadrées par des critères d'admissibilité basés sur le décès ou la déclaration de décès d'un membre de la famille. Or, pour les proches de personnes disparues, la situation est obscure, car la personne disparue ne peut pas être considérée comme décédée au sens juridique tant que cette dernière n'a pas été retrouvée ou qu'un tribunal n'a pas statué sur la présomption de décès. Ainsi, même si la disparition entraîne de lourdes conséquences financières dues aux diverses procédures qui en suivent, les familles n'ont pas droit aux prestations du RRQ, ce qui les laisse sans filet de sécurité. Cette inadmissibilité est profondément ressentie par les proches, qui doivent assumer les coûts et la précarité induite par la disparition, sans soutien financier. De nombreux proches interrogés expriment leur frustration et leur sentiment d'abandon face à cette situation, car ils se voient refuser l'aide en raison d'un statut juridique rigide qui ignore une fois de plus leur réalité.

Le manque crucial de soutien financier pour ces victimes entraîne de lourdes conséquences. En l'absence de ces aides, les familles se retrouvent souvent dans une instabilité économique, surtout si la personne disparue contribuait au revenu familial. Cette situation peut rapidement les plonger dans des difficultés financières parfois insoutenables comme évoquées par une victime. De plus, sans aide, les proches doivent porter seuls la charge émotionnelle et économique liée à la disparition, ce qui engendre un stress important et un isolement social, car ils doivent souvent épuiser leurs économies ou dépendre d'aides ponctuelles et insuffisantes. Ce manque de reconnaissance officielle de leur situation intensifie leur sentiment d'injustice et d'invisibilité. Alors que ces familles vivent déjà avec l'incertitude de la disparition, l'absence d'aide financière aggrave leur souffrance, les laissant démunies face à leur réalité quotidienne.

En somme, les proches de personnes disparues au Canada font face à un manque manifeste de soutien financier. Contrairement aux victimes d'actes criminels, ils n'ont pas accès aux programmes d'indemnisation faute de reconnaissance officielle. Les aides ponctuelles demeurent insuffisantes pour couvrir les coûts liés aux recherches, démarches juridiques ou soutien psychologique. Les familles doivent souvent assumer des frais considérables pour des services privés (détectives, diffusion d'avis...) et des honoraires juridiques pour la succession, la présomption de décès ou la tutelle à l'absence. De plus, l'inaccessibilité aux prestations du Régime de rentes du Québec (RRQ), conditionnées à une déclaration officielle de décès, les prive d'un filet de sécurité essentiel.

Ce manque de ressources aggrave leur précarité économique et accentue leur détresse émotionnelle.

2.2. Analyse des services de l'AFPAD

L'analyse des services offerts par l'AFPAD, à travers les témoignages de proches de personnes disparues, révèle à la fois la valeur cruciale et certaines limites des actions de l'organisme. Bien que de nombreux témoignages soulignent à quel point l'AFPAD les ont aidés dans leur cheminement, plusieurs recommandations émergent pour améliorer la portée et l'efficacité de ses services.

Le soutien initial, le besoin de notoriété accrue et la connaissance tardive de l'existence de l'AFPAD sont des faits ressortant très souvent des entrevues des victimes. Plusieurs proches expriment leur frustration quant à l'ignorance initiale des services disponibles. Par exemple, un proche affirme qu'il regrette de ne pas avoir connu l'organisme au début des recherches : « Si les policiers m'avaient parlé de l'AFPAD plus tôt, cela m'aurait évité bien des torts et des nuits blanches ». Cette déclaration met en lumière la nécessité de renforcer la visibilité de l'organisme, particulièrement auprès des autorités policières et des professionnels de première ligne, pour que les familles soient orientées dès les premiers moments critiques, à savoir, les premiers jours de la découverte de la disparition. Dans un autre témoignage, une proche confie que : « c'est quelque chose de terrible d'avoir connu l'AFPAD aussi tard [dans leur cheminement]. Cela aurait tout changé si je l'avais connu au bon moment ». De tels retours

pointent vers un besoin pressant d'améliorer la sensibilisation et la communication sur les services de l'AFPAD, afin que ceux-ci soient accessibles dès les débuts de la disparition.

Cependant, les sujets majeurs qui ressortaient des entretiens avec les victimes étaient l'efficacité, et l'adéquation entre l'aide fournie et les besoins présents des victimes, par l'organisme. La grande majorité des proches de personnes disparues affirment que l'AFPAD joue un rôle essentiel dans leur réhabilitation et leur quête de retrouver une vie fonctionnelle. Le soutien émotionnel et administratif qu'offre l'association est essentiel pour les familles. Une proche affirme : « Un membre de l'AFPAD m'a donné espoir et m'a aidé dans mes démarches ». Ce soutien concret permet aux proches de se sentir compris et moins accablés par la culpabilité et le stress. Une autre victime souligne : « C'est mon pilier quotidien, je sais que je peux compter sur eux ». Cela témoigne de l'importance cruciale de l'AFPAD pour les familles touchées par la disparition d'un proche. Ces témoignages illustrent à quel point l'association joue un rôle fondamental de soutien et de réconfort par rapport à leur besoin, offrant une présence constante, rare et fiable sur laquelle les proches peuvent s'appuyer dans tout moment de difficulté.

L'efficacité de l'AFPAD se manifeste également par la qualité de l'écoute active et l'empathie démontrée à de nombreuses occasions. L'association a su instaurer un climat de confiance et offrir un suivi personnalisé : « Une employée m'a offert un véritable suivi et cela m'a été d'une utilité inestimable dans mon cheminement, avec les formalités ou même pour le soutien psychologique ».

Toutefois, les retours sur l'excellence et la pertinence de l'aide fournie ne sont pas uniformes. Un témoignage met en exergue une expérience décevante où un membre de l'AFPAD a manqué d'écoute : « L'employée coupait ma parole et donnait l'impression de ne pas s'intéresser. Cela m'a détaché de l'AFPAD ». Cette expérience illustre l'importance de garantir une écoute attentive, personnalisée et empathique dans chaque interaction.

La disponibilité des divers services de l'AFPAD reste un enjeu pour les victimes. Les témoignages des proches de personnes disparues révèlent souvent des problèmes géographiques vis-à-vis de l'accès aux services de l'AFPAD, problématique pour ceux qui résident hors de

Montréal. Une victime signale que « la majorité des rencontres se font à Montréal, ce qui est impossible pour moi d’y assister ». Néanmoins, une autre remarque d’une proche met en exergue que les options à distance, telles que les rencontres par Zoom, sont bien reçues et répondent aux besoins des familles éloignées : « J’adore la formule mixte, quelles que soient les activités ». Ces retours indiquent que le développement d’une offre combinant rencontres physiques et virtuelles, pourrait élargir l’accès aux services et ainsi répondre aux besoins d’un plus grand nombre de proches de personnes disparues, notamment ceux en région.

Par ailleurs, un besoin supplémentaire satisfait à la hauteur des pouvoirs d’une association est l’information. Plusieurs proches insistent sur l’aide précieuse apportée par l’AFPAD dans l’orientation vers des ressources juridiques et administratives. L’un d’eux explique : « Être dirigé vers des notaires et avocats m’a sauvé bien des recherches et du temps ». Cette orientation initiale a permis à des familles de se lancer dans des démarches complexes avec un certain apaisement et appui. Cependant, il est également mentionné que l’AFPAD est parfois contactée trop tard pour aider efficacement dans des démarches telles que le jugement déclaratif de décès : « L’AFPAD a pris contact trop tard. J’aurais dû le savoir [connaître l’association] plus tôt, ç’aurait pu m’enlever un stress énorme ». Cela souligne la nécessité de consolider et promouvoir plus précocement les services de l’AFPAD.

En parallèle, l’organisme, dans le cadre de leur mission de fournir des références pour des psychologues, peut aider occasionnellement financièrement certaines victimes. L’accès au soutien psychologique, soutenu par des subventions inusitées telles que celle de 1 000 \$ pour consulter un psychologue, selon une victime, est perçu comme un atout précieux et relativement rare. Ces aides, particulièrement spéciales par leur nature et leur montant, permettent aux proches de personnes disparues d’essayer de surmonter le traumatisme et d’amorcer un processus de reconstruction personnelle. Comme le souligne l’un des bénéficiaires : « Cela m’a permis de me reconstruire ». L’AFPAD, consciente de l’importance de ce soutien, s’engage à tout mettre en œuvre pour subvenir aux besoins de ces familles, même lorsque de telles subventions sont limitées. Par son engagement, l’association s’efforce de combler les lacunes et d’accompagner les familles tout au long de leur parcours de résilience.

Enfin, un autre aspect positif soulevé par les victimes est les différentes perceptions quant aux rencontres en groupe avec d’autres victimes partageant leur vécu.

Une proche note : « initialement, je trouvais l'idée de discuter avec d'autres personnes ayant vécu des expériences similaires terne et macabre ». Cependant, elle ajoute qu'après avoir tenté l'expérience, elle a découvert un réconfort inespéré : « je ne suis pas seule à être tombée ». Cet aspect communautaire joue un rôle clé dans la reconstruction émotionnelle et le sentiment d'appartenance tout en brisant l'isolement, la mission intrinsèque de l'association. Ces rencontres permettent de briser l'isolement social qui enferme souvent les victimes dans leur souffrance. En sortant de cet isolement, elles trouvent un espace d'échange et de soutien qui favorise leur guérison émotionnelle. Cet aspect communautaire renforce leur reconstruction personnelle et leur sentiment d'appartenance. D'un autre côté, certains proches préfèrent des rencontres individuelles pour éviter la douleur d'entendre d'autres histoires : « Je préférerais des rencontres individuelles pour ne pas entendre les expériences des autres. » Cette dualité de ressentis démontre qu'un soutien diversifié et personnalisé est nécessaire, avec des options à la fois individuelles et collectives, afin de répondre aux préférences et besoins spécifiques des familles.

La recherche a largement établi que l'activité physique procure de nombreux bienfaits pour la santé. Elle améliore la capacité cardiorespiratoire et la fonction cérébrale, tout en réduisant le risque de maladies chroniques (Nowakowski-Sims et al, 2023). Ces effets sont essentiels pour les proches de personnes disparues, souvent soumis à un stress intense nuisant à leur santé générale.

Sur le plan mental, les sports peuvent réduire les symptômes de dépression, d'anxiété et de stress post-traumatique, en libérant le corps et l'esprit (Nowakowski-Sims et al, 2023). En parallèle, l'activité physique renforce l'estime de soi et la résilience. Les sports exigeants concentration et maîtrise favorisent le sentiment de compétence et de fierté en surmontant des défis physiques (Poirel, 2017). Ils offrent un espace de reconstruction physique et psychique, contribuant au travail de résilience (Bardou, 2023).

Une participante aux ateliers de boxe organisés par l'AFPAD a exprimé qu'à travers cette activité, elle a découvert un « nouveau type de confiance en soi » qu'elle n'avait jamais ressenti auparavant. Cette déclaration illustre à quel point la boxe ne se limite pas à un simple exercice physique, mais agit également comme un puissant catalyseur de transformation personnelle et émotionnelle.

Pour certains proches de personnes disparues, les approches classiques, comme la thérapie verbale, ne suffisent pas. Le sport propose une alternative thérapeutique où le corps devient un canal d'expression. Ces activités permettent d'atteindre des améliorations significatives, non seulement pour les individus eux-mêmes, mais aussi pour leurs familles, en restaurant un équilibre émotionnel et en favorisant des interactions sociales positives (Bardou, 2023).

Les bénéfices de ces ateliers de boxe ne s'arrêtent pas à ses impacts individuels. Faire partie d'un groupe ou d'une communauté, comme c'est le cas lors de ces ateliers, joue un rôle protecteur pour la santé mentale (Poirel, 2017). Les interactions avec d'autres participants, les encouragements mutuels et le sentiment d'appartenance renforcent les réseaux de soutien, ce qui est crucial pour les familles en deuil ou en quête de réponses.

2.3. Autres services de soutien et d'accompagnement

Les proches de personnes disparues se trouvant souvent dans une position de solitude face aux services de l'État sont forcées de s'adapter seules à leur situation singulière. Comme il a été vu, l'absence de reconnaissance officielle de leur statut de victimes par l'État les prive des aides sociales et financières. Cette inadmissibilité force les proches à se tourner vers des alternatives, souvent improvisées et incomplètes.

L'une des options disponibles, bien que limitées, est le recours à des services de recherche. Certains proches de personnes disparues ont eu recours à Sarcas Québec, une unité qui utilise des chiens spécialisés pour la localisation de corps. Sarcas Québec est une association de maître-chien bénévole ayant des chiens spécialement formés pour assister les services de recherche et de sauvetage. Grâce à leur odorat exceptionnel et à un entraînement rigoureux, ces chiens sont capables de retrouver des personnes disparues en suivant leur trace olfactive. Bien que l'efficacité de l'équipe soit reconnue, et que leur volonté de bien agir n'est pas remise en cause, certains témoignages indiquent que l'empathie des maîtres-chiens peut faire défaut. Comme l'a exprimé un proche : « le travail technique est irréprochable, mais l'aspect humain laisse parfois à désirer ». Cette absence d'humanité dans l'approche creuse davantage le sentiment d'isolement et de désespoir des familles, qui auraient besoin d'un soutien émotionnel à la hauteur des efforts déployés.

En parallèle, des services de visibilité comme Indik sont essentiels pour aider ces victimes, maintenir l'attention sur le disparu et sensibiliser le public. Cette entreprise, Indik, est spécialisée dans différents types de marquages au sol. Toutefois, une proche de personnes disparues a sollicité leurs services pour réaliser un marquage spécifique comportant les informations de la personne disparue. Cette initiative, bien que saluée pour leur utilité, est souvent perçue comme insuffisante et parfois onéreuse lorsqu'il est fait référence à la publicisation. Une proche a décrit la façon dont elle avait mobilisé ces services, soulignant que l'efficacité des recherches dépendait largement de la couverture médiatique : « On se bat pour que l'histoire reste dans l'esprit des gens, mais l'aide des médias est limitée et variable ». L'absence de soutien médiatique systématique et l'aspect financier dissuadent nombre de familles de recourir à ces moyens, malgré l'urgence de leur situation. Puis, un autre service en parallèle est Enfant-Retour Québec (reseauenfantsretour.org). C'est une organisation de premier plan dédiée à soutenir les familles d'enfants disparus. L'importance d'Enfant-Retour Québec réside dans sa capacité à offrir des ressources qui comblent des lacunes laissées par d'autres services publics et privés. L'organisation est également reconnue pour son aide en matière de campagnes de sensibilisation et d'affichage public, contribuant à maintenir l'attention médiatique sur les cas de disparition et à solliciter l'aide du public. Ce travail médiatique permet de rappeler à la communauté l'importance de rester vigilante. Toutefois, selon plusieurs témoignages, cette aide est précieuse, mais insuffisante à elle seule. Bien qu'Enfant-Retour Québec offre des outils pratiques et des conseils sur la façon de diffuser efficacement les avis de disparition, il est clair que les familles souhaiteraient un soutien encore plus large et mieux coordonné, notamment pour prolonger la visibilité au-delà des premiers jours critiques.

Enfin, pour certaines victimes, la complexité de la situation les pousse à éviter toute forme d'aide, par peur de « déranger » ou de rouvrir des blessures. Une proche a confié ne pas vouloir demander de l'aide par crainte de se retrouver face à son traumatisme : « On vit déjà dans l'incertitude, se sentir comme une victime, c'est trop à gérer pour moi ». Ce repli sur soi démontre que l'absence de reconnaissance et de soutien structuré dès le début de la disparition empêche un accompagnement qui pourrait les aider à avancer dans leur processus. Il est crucial d'individualiser les services d'accompagnement pour les proches de personnes disparues, car chaque situation et chaque personne est unique. Certaines autres victimes expriment un sentiment d'impuissance et ressentent la nécessité de chercher activement des services pour reprendre un semblant de contrôle et redécouvrir qu'ils ont le pouvoir d'agir.

2.3.1. Ressources et services recherchés

Les proches de personnes disparues expriment des besoins variés et spécifiques au niveau des services, traduisant le souhait d'une prise en charge globale et adaptée à leur réalité.

Parmi tous les entretiens faits, l'ensemble des victimes souhaiteraient l'accès à des services psychologiques spécialisés. Il s'agit de thérapeutes ou de conseillers formés pour traiter les impacts émotionnels profonds liés aux disparitions, tels que l'anxiété, le stress post-traumatique et la dépression. Les services disponibles mettent souvent en exergue l'importance des groupes de soutien qui permettent aux familles de partager leurs expériences et de briser l'isolement. Cependant, ces derniers sont trop peu suffisants pour traiter les impacts émotionnels d'une disparition.

Les proches réclament également une plus grande relation avec les autorités policières. Ils mettent en avant que des canaux de communication améliorés avec les forces de l'ordre seraient un premier pas vers leur reconnaissance en tant que victimes et donc diminuer cette victimisation secondaire subie. Cela inclut des points de contact dédiés qui assureraient une communication régulière, transparente et empathique sur l'état d'avancement des enquêtes. Ils souhaitent des protocoles plus rapides pour le partage d'informations essentielles et une sensibilisation accrue des policiers aux besoins émotionnels et pratiques des familles.

D'un point de vue juridique, le soutien dans les démarches administratives et légales serait de mise pour un soutien plus complet. La complexité des démarches administratives et juridiques est une source majeure de stress. Les familles souhaitent des services de consultation juridique spécialisés pour les accompagner dans des formalités telles que la gestion des biens de la personne disparue et les questions d'assurance. L'implication de notaires formés à ces situations est essentielle pour assurer un soutien pertinent et efficace.

Puis, que ce soit via les services juridiques onéreux ou d'autres démarches dans le cadre de la disparition, le soutien financier qu'il soit direct ou indirect est très souvent mis en avant par ces victimes. Les dépenses liées aux recherches et aux démarches associées sont souvent très lourdes. Les proches demandent des aides financières ou des fonds spécifiques pour couvrir ces frais, qu'il s'agisse de l'engagement de détectives privés, de campagnes de sensibilisation ou de déplacements. Des solutions telles que des subventions, des prêts sans intérêt ou un soutien

gouvernemental sont souhaitées pour alléger ce fardeau. De nombreux proches dénoncent avoir perdu en moyenne plus de 10 000\$ rien que la première année de la disparition.

Également, une formation plus poussée des professionnels en contact avec ces victimes est une proposition souvent amenée des victimes. Les familles expriment le besoin que les notaires, les avocats, et les intervenants sociaux soient formés spécifiquement pour comprendre et accompagner les situations de disparition. Des programmes de formation continue qui incluent des modules sur les aspects psychologiques et légaux de ces cas seraient bénéfiques pour mieux encadrer et guider les familles.

Ces propositions de services ressortant de leurs vécus visent à fournir aux familles une réponse plus humaine et holistique, qui leur permet au minimum de naviguer dans l'incertitude tout en recevant un soutien à la fois pratique et émotionnel.

3. Recommandations : Reconnaissance des droits des proches de personnes disparues

3.1. Proposition d'amélioration des services en fonction des besoins exprimés

1- Coordinateur des affaires familiales

Un coordonnateur des affaires familiales dédié aux proches de personnes disparues est essentiel pour répondre aux besoins émotionnels, administratifs et juridiques énoncés par ces victimes. Il offrirait un soutien émotionnel structuré en assurant un suivi psychologique régulier et en facilitant l'organisation de groupes de soutien et de commémorations symboliques, réduisant ainsi l'isolement social ressenti par les familles. En tant que point de contact central, il améliorerait la communication continue avec les forces de l'ordre et les instances judiciaires, répondant ainsi à la difficulté fréquemment rapportée d'un manque d'information claire et régulière sur l'avancement des enquêtes. Le coordonnateur jouerait également un rôle clé dans l'accompagnement administratif et juridique, en orientant vers des notaires et avocats formés aux spécificités des disparitions et en guidant les familles à travers les formalités complexes, telles que la déclaration d'absence. De plus, il favoriserait la coordination entre divers services

spécialisés, en assurant un accès centralisé à des ressources adaptées, incluant psychologues, travailleurs sociaux et juristes. Face au manque de formation des intervenants, le coordonnateur pourrait aussi contribuer à sensibiliser les professionnels, notamment les policiers et notaires, pour une prise en charge plus empathique et adaptée. Enfin, il pourrait jouer un rôle de plaidoyer pour la défense des droits des familles et l'amélioration des politiques publiques.

Il est donc recommandé, en premier lieu, d'intégrer un coordinateur des affaires familiales au sein des services de soutien. La dualité entre, ce qu'appellent les victimes, la gestion « d'une deuxième vie » au quotidien et vivre avec la disparition crée un stress intense pour les familles. Lors des entrevues réalisées dans le cadre du projet, une recommandation, que ce soit des victimes ou de certains professionnels, est revenue de manière récurrente et insistante à savoir la mise en place d'un coordinateur des affaires familiales. Ce rôle est perçu comme essentiel pour répondre aux besoins criants de clarté, d'organisation, et de soutien émotionnel face à la complexité des démarches administratives, juridiques et policières liées à une disparition. Cette surcharge de tâches liées à la disparition entrave leur capacité à se concentrer sur l'essentiel : la gestion de leur propre vie. Dans ce contexte, l'absence d'un interlocuteur unique pour les guider, centraliser les informations et coordonner les démarches est une lacune importante des services actuels.

L'intégration de ce coordinateur des affaires familiales au sein de l'AFPAD, par exemple, apparaît comme une solution essentielle et adaptée aux besoins de ces victimes. Ce professionnel agirait comme un point de contact principal pour les familles, offrant un soutien personnalisé et permettant d'harmoniser les communications entre les diverses instances impliquées.

Le coordinateur serait désigné dès le signalement de la disparition pour devenir l'interlocuteur principal de la famille. Il aurait pour mission d'assurer une communication continue, claire et empathique avec les proches, réduisant ainsi leur sentiment d'isolement et de confusion.

Quant à la gestion administrative et juridique, ce coordinateur assisterait les familles dans les démarches administratives et des procédures judiciaires, telles que la déclaration de disparition auprès des autorités compétentes ; l'accès aux services juridiques et notariaux pour des questions liées à la gestion des biens ou à l'état civil du disparu et la liaison avec les compagnies d'assurance et autres organismes concernés.

Enfin, ce professionnel veillerait à tenir les proches informés des avancées dans l'enquête ou des démarches en cours, organisant des rencontres ou appels réguliers pour discuter des prochaines étapes et répondre aux interrogations.

L'AFPAD et le CJVAC pourraient jouer un rôle clé dans la mise en œuvre de cette initiative, notamment en recrutant et en formant les coordinateurs. Elles pourraient également agir comme structure d'accueil pour ces professionnels, garantissant leur supervision et leur intégration dans les équipes existantes.

Le CJVAC pourrait désigner un coordinateur spécifiquement formé pour répondre aux besoins juridiques des proches de personnes disparues. Ce professionnel, doté d'une expertise approfondie en droit et en procédures liées aux cas de disparition, serait en mesure d'apporter un soutien ciblé et de consacrer le temps nécessaire pour traiter en profondeur les aspects juridiques de chaque dossier. Cette approche permettrait de mieux répondre aux besoins complexes des familles tout en renforçant l'accompagnement juridique offert par le CJVAC.

En somme, ce coordinateur servira de bras droit aux proches de personnes disparues pouvant combler leurs différents besoins sur les diverses sphères de leur vie. Les principaux besoins immédiats comme l'accès rapide à l'information, la communication efficace avec les institutions et le soutien logistique et administratif pourront être comblés.

Sur le plan social, étant donné qu'une grande partie des besoins précédemment énoncés seront pris en considération par une autre personne qu'un proche du disparu, les conséquences sur ce plan seront bien moindres, laissant davantage part à la reconstruction d'une vie après la disparition.

2- Dispositif centralisé

Dans le but d'améliorer ces procédures complexes inhabituelles et qui les ramènent sans cesse à repenser à la disparition au quotidien, il est suggéré d'établir un dispositif favorisant une coordination plus efficace entre les différentes autorités.

Ce dispositif inclurait des normes claires et un interlocuteur dédié pour faciliter la communication et la coordination avec les différentes instances (police, services juridiques, autres services gouvernementaux). Cette mesure garantirait que les familles aient un accès structuré aux informations et puissent poursuivre leur vie sans que la disparition devienne l'élément central et désorganisant de leur réalité.

Ces démarches administratives et judiciaires, souvent mal coordonnées entre les diverses instances impliquées, entraînent une charge émotionnelle importante. Chaque interaction, qu'il s'agisse de remplir un formulaire, de répondre à des questions ou de tenter d'obtenir des informations, contraint les familles à refaire face aux potentiels traumatismes de la disparition.

Cette situation, aggravée par l'absence de règles uniformes et adaptées, exacerbe un phénomène de victimisation secondaire. Ce type de victimisation correspond « à l'impact sur les victimes des effets d'une réponse jugée par celles-ci inappropriée au traumatisme subi et à ses conséquences » (Barret, 2004). Les familles se retrouvent non seulement victimes de la disparition elle-même, mais également d'un système administratif et institutionnel manquant de reconnaissance de leur souffrance. En devant répéter leur histoire à de multiples interlocuteurs, parfois sceptiques ou peu empathiques, les proches doivent non seulement revivre leur douleur, mais aussi se battre pour être crus et pris au sérieux.

Les objectifs du protocole commun sont, tout d'abord, de reconnaître officiellement le statut des proches de disparus comme des victimes nécessitant une approche empathique et particulière, puis d'harmoniser les pratiques des différentes instances publiques et privées susceptibles de traiter avec ces familles (police, services sociaux, fonctionnaires administratifs, services juridiques, etc.). Enfin, il faut offrir un cadre pratique et applicable.

Ces règles communes peuvent concrètement se diviser en 3 étapes :

a) Reconnaissance immédiate et standardisée

Dès le signalement d'une disparition, les proches peuvent recevoir un document officiel (par exemple, une attestation ou un dossier d'information) confirmant leur statut de proches d'une personne disparue. Ce document agit comme un passeport administratif pour leur faciliter les

démarches auprès des institutions (police, tribunaux, services sociaux, etc.). Il inclurait un numéro de référence unique lié à la disparition pour éviter la répétition d'informations à chaque étape.

b) Création d'un point de contact dans chaque organisation

Chaque institution désigne un responsable ou une équipe de référence pour toutes victimes ayant subi un traumatisme. Cela aurait également comme bénéfice d'inclure de nombreuses autres victimes dont les proches de personnes disparues. Ces responsables sensibilisés aux besoins et enjeux des victimes pourront assurer une réponse rapide et coordonnée à leurs questions ou demandes réduisant directement la victimisation secondaire.

c) Processus simplifié et harmonisé

Les procédures administratives liées aux disparitions doivent être revues et uniformisées. Certaines formalités peuvent être revues et standardisées pour éviter des démarches redondantes. Le dépôt des documents et la transmission des informations entre les instances doivent être centralisés. Ces dernières pourront avoir l'ensemble des documents concernant la victime sur une seule et même plateforme gouvernementale. Cela aura comme impact d'éviter en premier lieu, la répétition pour les familles des informations entourant la disparition et également, une diminution des protocoles et des démarches pour ces instances qui auront donc les informations nécessaires sur cette plateforme.

3- Campagne de sensibilisation

Enfin, il est essentiel de mobiliser les institutions et de sensibiliser le grand public aux répercussions des disparitions en déployant des campagnes de sensibilisation. Trop souvent, les disparitions sont banalisées et vite oubliées, que ce soit par les institutions ou par la population. Une campagne de sensibilisation pourrait changer cette perception et encourager un traitement plus respectueux des proches. Cette campagne de sensibilisation, structurée et de grande envergure, serait essentielle pour changer cette perception et, à terme, améliorer le traitement réservé aux proches de personnes disparues.

L'un des objectifs principaux serait de briser le tabou qui entoure la disparition de personnes. La campagne devrait viser à montrer que la souffrance des proches n'est pas moins importante que celle des victimes de crimes.

En valorisant l'expérience des victimes, il serait possible de mettre en lumière l'ampleur du traumatisme vécu par les proches, y compris ses dimensions émotionnelles, psychologiques, sociales et financières. Surtout, cette campagne pourrait dénoncer et expliquer la complexité des démarches juridiques, administratives et policières auxquelles les proches doivent faire face.

Elle pourrait prendre plusieurs formes en commençant par la mise en place de partenariats médiatiques notamment. Le fait de travailler avec des médias permettrait à travers cette collaboration de diffuser des reportages, des témoignages de proches de disparus et des expertises juridiques et psychologiques sur les conséquences des disparitions. En parallèle, cette sensibilisation peut être apportée sur d'autres plateformes telles que les réseaux sociaux. Il serait possible de faire appel à des personnalités publiques connues sur ces réseaux afin d'avoir un impact sur une plus grande population, notamment en touchant davantage un public plus jeune.

3.2. Propositions d'amélioration des services par les proches

Seront présentées les recommandations formulées par les proches de personnes disparues pour améliorer les services qui leur sont offerts et en créer de nouveaux en fonction de leurs besoins. Ces propositions visent à combler les lacunes actuelles et à offrir un accompagnement plus humain et structuré. Une des proches lors d'une entrevue affirme avec raison que « la connaissance donne un sentiment de pouvoir » aux victimes et notamment aux proches des disparus qui nagent dans l'incertitude. Les familles ont exprimé le besoin d'avoir accès à des informations claires concernant l'enquête et les démarches administratives.

4- Guide pratique recensant les formalités, droits et procédures à suivre

Des formations pour les proches sur les aspects légaux et administratifs pourraient être proposées pour les aider à mieux naviguer dans le système. La mise en place d'ateliers et de documents explicatifs, ainsi que des ressources en ligne, permettrait aux familles de comprendre et de se sentir mieux équipées face aux défis qu'elles rencontrent.

5- Il est essentiel que les victimes soient reconnues comme partie intégrante des procédures, indépendamment de l'âge de la personne disparue.

Certaines familles ont mentionné un manque de reconnaissance de leur statut par les autorités, notamment lorsque l'individu disparu est majeur. Le *Code civil du Québec* à ses articles 84 et 85 dispose qu'une personne qualifiée d'absente, c'est-à-dire ayant cessé de paraître à son domicile sans donner de nouvelles et dont la vie ou le décès demeure incertain, est présumée vivante pendant les sept années suivant sa disparition. Ce droit de disparaître peut parfois mener à une perception de banalisation des conséquences de la disparition sur la famille du disparu. Quelle que soit la cause de la disparition, qu'elle soit volontaire ou non, les conséquences néfastes pour les proches restent les mêmes. Il est donc concrètement recommandé de sensibiliser et former les professionnels, notamment les policiers et les travailleurs sociaux, à l'importance de la reconnaissance des familles et aux besoins de chaque proche.

6- Les médias peuvent être des acteurs clés pour sensibiliser le grand public.

Un autre acteur important pour ces victimes sont les médias dans le but de sensibiliser le plus grand public possible. La volonté de ces victimes est « de ne pas être oubliées ». Afin de maintenir l'intérêt du public de manière constante, et pas seulement les jours après la disparition, certaines victimes ont proposé de collaborer auprès des chaînes de télévision locales afin d'intégrer une courte annonce présentant les personnes disparues au Québec.

Dans la même optique, des messages éducatifs peuvent être créés afin de sensibiliser la population aux personnes disparues, mais également aux bonnes actions à entreprendre si une personne disparaît dans leur propre entourage.

3.3. Recommandations pour le système judiciaire

Lorsque survient une disparition, les proches se retrouvent souvent confrontés à un système judiciaire complexe, qui semble parfois ignorer tout de leur douleur et de leurs besoins.

7- Reconnaissance du statut de victime et des droits des proches

En plus du protocole proposé auparavant, les proches de personnes disparues doivent être considérés comme des parties prenantes dans les démarches judiciaires liées à la disparition. La loi doit leur garantir des droits clairs et reconnus, tels que l'accès à des informations sur l'enquête ou la gestion des biens de la personne disparue.

Il est aussi crucial de revoir la notion de « disparition volontaire » qui peut être trop facilement invoquée tout en gardant un équilibre entre les droits fondamentaux de libertés. Chaque disparition mérite d'être prise au sérieux, car derrière chaque personne, peu importe son âge, se trouvent des proches qui souffrent.

8- Formation spécialisée pour les notaires, juges et avocats.

Les notaires, juges et avocats doivent recevoir une formation spécialisée pour mieux comprendre les situations de disparition. Actuellement, certains notaires et avocats apprennent sur le tas ces procédures spécifiques, ce qui non seulement prolonge les démarches pour les familles, mais aussi, augmente les prix des honoraires judiciaires et renforce leur sentiment d'abandon. Avec une formation adaptée, ces professionnels seraient mieux préparés, ce qui limiterait les frustrations et allégerait le fardeau des victimes.

9- Création d'un fonds public, intégré à un programme d'indemnisation, afin d'offrir un soutien concret aux familles pour couvrir ces dépenses.

Ce soutien financier est essentiel pour des proches qui, déjà submergés par leur douleur, ne peuvent supporter ces coûts imprévus.

Sur le plan micro, rien que le fait de reconnaître officiellement les impacts financiers des disparitions sur les familles permettrait de réduire de nombreuses autres conséquences négatives découlant de la victimisation secondaire. Beaucoup doivent interrompre leur travail pour se consacrer aux recherches ou parce qu'ils ne sont plus en état de travailler. Il serait de mise de commencer par offrir des congés rémunérés pour faire face à ces situations pour compenser la perte de revenus et les dépenses imprévues.

10- Les rôles centraux du CJVAC pour les proches de personnes disparues

Le CJVAC, en collaboration avec d'autres acteurs de l'Université de Montréal, pourrait jouer un rôle clé dans l'amélioration de l'expérience judiciaire des proches de personnes disparues.

Un des premiers rôles que pourrait entreprendre le CJVAC est celui d'offrir un service d'accompagnement juridique pour les familles confrontées à des démarches complexes liées aux disparitions. Il serait possible de mobiliser les étudiants en droit, sous la supervision de professeurs, pour fournir des conseils pratiques et un accompagnement dans les démarches (jugements déclaratifs de décès, gestion des biens, etc.).

Ce service pourrait aller plus loin que le service juridique, car il serait possible d'offrir un service plus complet en s'associant avec des partenaires internes au sein de l'Université de Montréal. En s'associant à des professionnels d'autres disciplines, comme des criminologues ou des psychologues, ce soutien interdisciplinaire singulier pourrait être grandement utile aux proches de personnes disparues.

Un autre axe du projet est de faciliter l'accès des familles à des compensations financières pour surmonter les impacts financiers des disparitions. Il s'agira de collaborer avec des étudiants en droit pour aider les proches à monter des demandes d'indemnisation ou à obtenir des aides financières existantes.

Une autre action que le CJVAC pourrait entreprendre serait l'élaboration d'un guide juridique pour ces victimes. L'objectif est de créer un document clair et accessible, qui regroupe les étapes essentielles à suivre, les droits des proches et les ressources disponibles en cas de disparition. Ce guide serait rédigé via une collaboration entre des étudiants et des professeurs en droit, en partenariat avec l'AFPAD et des experts en vulgarisation juridiques. L'ouvrage, illustré et pédagogique, sera distribué via les services policiers, les organismes communautaires et les plateformes en ligne du CJVAC et de l'AFPAD.

Puis, d'un point de vue davantage porté sur la recherche, le développement d'un programme de recherche sur les disparitions pourrait être envisagé.

Ce programme viserait à identifier et analyser plus en profondeur les lacunes juridiques et institutionnelles liées aux disparitions et à proposer des réformes adaptées. Des recherches

participatives seront menées, impliquant les familles, les professionnels du droit et les policiers. Ces recherches permettront de publier des études et des recommandations visant à influencer les instances juridictionnelles en proposant des améliorations au *Code de procédure civile* ainsi qu'aux lois connexes. Le projet de recherche pourrait être supervisé par le Centre de recherche en droit public, garantissant un regard universitaire approfondi sur les questions soulevées.

3.4. Recommandations des proches de personnes disparues pour améliorer les services de l'AFPAD

11- Création d'un guide pratique et accessible pour les familles de personnes disparues

L'un des besoins les plus urgents révélés par les entrevues avec les proches de personnes disparues est le manque d'accès rapide à des informations claires, indépendamment des instances concernées. Pour répondre à cette carence, une solution phare s'impose : la création d'un support pratique et détaillé regroupant tous les services disponibles pour ces familles, leur offrant un guide essentiel et accessibles dès les premiers instants.

Au-delà de leurs guides déjà bien conçus et fonctionnels, l'AFPAD pourrait enrichir ses services en créant une carte plastifiée détaillant les premières démarches essentielles et les ressources disponibles pour informer les proches de personnes disparues. Cette carte servirait à réduire la confusion des premières heures et premiers jours qui suivent la disparition, période durant laquelle le choc et l'incertitude peuvent submerger les familles. La carte devrait inclure des informations essentielles telles que les premières étapes administratives à suivre, les numéros de contact clé (comme la police, les services de soutien psychologique, la ligne d'urgence de l'AFPAD, etc.), et des conseils pratiques pour gérer la situation, comme la communication avec les médias, la collecte de preuves et la consignation des détails des événements.

Pour faciliter l'accès à ces informations, la carte contiendrait aussi une liste des droits des proches en matière d'accès aux informations et de suivi de l'enquête, ainsi qu'une section sur les ressources disponibles, comprenant les adresses et contacts de services juridiques et

psychologiques spécialisés.

La plastification de cette carte est un élément essentiel, garantissant sa durabilité et sa résistance aux manipulations fréquentes, à l'humidité et aux situations stressantes où elle pourrait être consultée. Contrairement aux documents numériques ou aux simples papiers, la carte plastifiée resterait intacte et accessible, peu importe les circonstances, permettant aux proches de la conserver aisément et de la consulter en tout temps.

L'AFPAD pourrait collaborer étroitement avec les forces de l'ordre pour garantir que cette carte soit distribuée lors des interventions sur le terrain. En formant les policiers à la nécessité de remettre cette carte aux familles dès le premier contact, l'AFPAD s'assurerait que chaque proche ait un accès direct aux informations indispensable pour mieux naviguer dans la situation de crise. Cette initiative renforcerait l'accompagnement des familles dans une période où la clarté et le soutien sont vitaux, tout en soulignant le rôle de l'AFPAD en tant que pilier de soutien immédiat et concret.

12- Accompagnement pour une meilleure gestion de la disparition

Chaque jour, les familles attendent des réponses et des solutions, mais elles doivent également apprendre à vivre avec l'incertitude. L'AFPAD peut jouer un rôle clé dans l'élaboration de stratégies visant à accompagner les familles dans l'acceptation de la réalité d'une disparition, tout en les aidant à reconstruire un équilibre de vie au quotidien.

Accompagner les familles dans l'acceptation de la disparition d'un proche ne se limite pas à leur offrir des ressources pratiques. C'est un processus profondément humain, qui demande du temps, de la patience et des outils adaptés pour leur permettre de retrouver un certain équilibre dans leur quotidien. Cela peut se faire par le biais de collaborations avec d'autres organisations spécialisées en soutien émotionnel et par la création d'outils spécifiques pour accompagner les familles dans leur quotidien.

Cela peut commencer par la collaboration avec des organisations spécialisées en soutien émotionnel. Ces partenaires, qu'il s'agisse de groupes d'entraide, de psychologues ou d'intervenants en traumatologie, apportent des ressources précieuses pour répondre aux différents besoins des familles.

Ensuite, l'AFPAD, ainsi que ses derniers collaborateurs, pourraient développer des outils pour accompagner les familles au quotidien. Un guide pratique, par exemple, serait un véritable repère, conçu pour les aider à mieux vivre cette épreuve. Des ateliers, des vidéos explicatives ou des formations en ligne pourraient aussi offrir des conseils concrets, tout en leur montrant qu'elles ne sont pas seules.

Enfin, l'organisation d'événements symboliques, comme des rencontres ou des commémorations, pourrait jouer un rôle important. Ces moments partagés permettraient aux familles de se rassembler, de rompre leur isolement et de trouver un espace où leur vécu est reconnu et compris.

13- Accompagnement personnalisé

Hormis le coordinateur des affaires familiales proposé précédemment, l'AFPAD pourrait mettre en place un service d'accompagnement personnalisé lors de rencontres formelles dans le cadre de la disparition.

Chaque victime a des besoins différents et un accompagnement personnalisé lors de rencontres serait de mise. Une personne dédiée pourrait être présente pour aider les familles à naviguer dans ces situations stressantes, comme des rencontres avec les autorités ou les médias, en offrant un soutien pratique et émotionnel durant ces moments cruciaux.

14- Programme de parrainage entre membres

Ce programme de parrainage aura comme principe de profiter du vécu des proches de personnes disparues plus expérimentés afin d'accompagner ceux qui viennent de vivre la disparition d'un proche. Ce parrainage inclurait des rencontres régulières, des appels de soutien et des échanges de conseils basés sur des expériences vécues.

De nombreuses victimes ont souvent mis en avant l'importance d'une entraide entre pairs, dont une victime affirmant : « qu'il n'y a rien de mieux qu'être aidé par une personne ayant subi le même parcours ». Ce type de programme favoriserait un sentiment d'appartenance et de soutien continu, renforçant l'idée que personne ne traverse cette épreuve seule. Les parrains pourraient

offrir une compréhension et une empathie que peu de personnes extérieures à l'AFPAD pourraient apporter, aidant à réduire le sentiment d'isolement et d'incompréhension. Cela pourrait être bénéfique aux parrains qui se sentiraient utiles comme à la personne aidée qui se sentirait soutenue et comprise.

15- Journées de sensibilisation et de partage communautaire

Le fait d'organiser des journées portes ouvertes et des événements communautaires viserait à sensibiliser le public et à renforcer le soutien de la communauté élargie autour des victimes. Ces événements pourraient inclure des témoignages, des ateliers éducatifs, des expositions artistiques ou des concerts caritatifs. En intégrant davantage la communauté à la lutte contre l'isolement des proches de personnes disparues, ces événements aideraient à démystifier la douleur vécue par ces familles et à créer un pont entre elles et le reste de la société. Cela permettrait également de sensibiliser et de former l'entourage élargi, réduisant le désengagement progressif.

16- Service de médiation familiale

Concernant la problématique du désengagement familial, des services de médiation familiale pourraient être offerts. Proposer des séances de médiation familiale pour les familles qui vivent des tensions ou des divergences d'opinions quant à la gestion de la disparition serait de mise. Ces services seraient disponibles dès le début de la disparition et continueraient aussi longtemps que nécessaire. Les disparitions créent souvent des ruptures dans les structures familiales, accentuées par le besoin de désigner des responsables ou des choix divergents quant à l'approche à adopter. Des séances encadrées par des médiateurs professionnels permettraient aux familles de partager leurs points de vue, d'exprimer leurs émotions et d'améliorer la cohésion familiale, évitant ainsi des conflits irréparables.

17- La zoothérapie comme réponse aux besoins émotionnels, psychologiques, sociaux et relationnels

Il est recommandé à l'AFPAD d'intégrer la zoothérapie dans ses services de soutien destinés aux proches de personnes disparues. Cette approche thérapeutique, qui s'appuie sur l'interaction avec des animaux spécialement formés, offre des bénéfices significatifs sur de nombreuses sphères pour les personnes traversant des épreuves émotionnelles intenses (Brindjone, 2022).

Les proches de personnes disparues sont souvent confrontés à des sentiments de détresse, de solitude et d'impuissance. La zoothérapie pourrait constituer un complément efficace aux soutiens existants pour répondre à ces besoins spécifiques. Les effets apaisants de la zoothérapie peuvent aider les proches à gérer leur détresse émotionnelle. La présence des animaux crée un espace sûr où les individus se sentent plus libres d'exprimer leurs émotions. Les interactions avec les animaux atténuent les sentiments de solitude, tout en procurant un soutien affectif. Les séances de zoothérapie favorisent un bien-être général qui peut aider les familles à mieux faire face aux défis liés à leur situation (Asensio, 2019).

Afin de mettre en œuvre ces séances, il est nécessaire de collaborer avec des professionnels en zoothérapie pour organiser des séances adaptées aux besoins des familles. Il serait possible de proposer des séances individuelles ou collectives selon les préférences et les disponibilités des membres. Au vu de la singularité de ce type de soutien, l'ajout de la zoothérapie renforcerait l'image innovante et bienveillante de l'AFPAD tout en diversifiant son offre de services. En proposant une approche alternative et reconnue, l'organisme pourrait mieux répondre aux besoins émotionnels des familles et contribuer à leur rétablissement psychosocial.

18- Création d'un réseau de professionnels spécialisés dans le deuil suspendu et le trauma.

Enfin, compte tenu des besoins exprimés par les proches de personnes disparues en matière de soutien psychologique, un réseau spécialisé dans le deuil suspendu et le trauma permettrait à l'AFPAD de répondre à une demande cruciale en offrant à ses membres des références vers des ressources spécialisées. En collaborant avec ces experts, l'organisme pourrait également organiser des rencontres thématiques et des conférences adaptées, renforçant ainsi son rôle de

soutien auprès des familles. De plus, ce réseau contribuerait à ajuster les services de l'AFPAD en fonction des recommandations de professionnels expérimentés dans l'accompagnement des proches de personnes assassinées ou disparues.

Toutefois, les contraintes financières associées à ces thérapies demeurent une préoccupation majeure. La création de partenariats stratégiques pour sensibiliser ces organismes à l'importance de financer ces services s'avère donc indispensable pour garantir l'accessibilité à un soutien adéquat.

3.5. Recommandations pour le transfert de connaissances réciproques

3.5.1. Recommandation par les proches de personnes disparues

19- Mise en place d'un centre spécialisé regroupant les services de soutien juridique, administratif et psychologique.

Afin de combler les divers besoins vécus et mentionnés à travers ce rapport, certaines victimes ont proposé ce centre qui centraliserait l'accès aux informations concernant les étapes à suivre en cas de disparition et offrirait un accompagnement personnalisé par des conseillers formés. Ce centre agirait comme un guichet unique, réduisant ainsi la confusion et l'épuisement des familles confrontées aux démarches multiples.

Des conseillers formés accompagneraient chaque famille tout au long des démarches, expliquant les processus administratifs et légaux, et facilitant la gestion des formalités liées à la disparition, telles que la protection des biens ou la déclaration d'absence.

Le centre mettrait à disposition des juristes et des notaires formés pour traiter des cas de disparition. Ces professionnels apporteraient des conseils spécialisés sur les questions légales complexes, comme les mesures de protection des actifs de la personne disparue, les procédures judiciaires ou la gestion des affaires patrimoniales.

Pour soulager les familles du poids administratif, le centre offrirait des services tels que l'aide à la rédaction de documents, la soumission de formulaires nécessaires et la coordination avec les institutions gouvernementales. Cette assistance réduirait considérablement la confusion et

les délais souvent observés lors de ces procédures.

Des psychologues spécialisés dans le traumatisme et la gestion de l'incertitude accompagneraient les familles. Des séances individuelles et des groupes de soutien permettraient de partager des expériences, d'atténuer le stress et de développer des stratégies de résilience. Un tel centre permettrait non seulement de réduire l'isolement ressenti par les proches, mais aussi de rationaliser et d'accélérer les démarches. L'accompagnement personnalisé diminuerait le sentiment d'être perdu dans les procédures complexes et renforcerait la capacité des familles à traverser cette période difficile de façon plus sereine. La collaboration entre des professionnels de divers domaines au sein de cette structure créerait également un cadre propice à des interventions efficaces et coordonnées.

En centralisant l'accès aux ressources, le centre éliminerait la nécessité de multiplier les contacts et de répéter sans cesse des détails douloureux de la disparition, un aspect souvent perçu comme traumatisant. De plus, la mise en réseau avec d'autres associations et organismes favoriserait un partage de bonnes pratiques et des initiatives communautaires de soutien.

Ce type de structure pourrait devenir un modèle à suivre pour d'autres régions, offrant une solution complète qui répond aux besoins criants exprimés par les familles des disparus et consolidant le rôle de l'AFPAD et du CJVAC dans leur mission de soutien et de défense des droits des proches de victimes.

3.5.2. Recommandations par les policiers

Ces recommandations ont été faites par l'entremise d'une lieutenant-détective de l'Équipe dédiée aux disparitions, aux recherches de famille et aux enlèvements parentaux (l'EDRE). L'EDRE est un service du SPVM spécialisé dans la recherche de personne disparue.

20- Protocole de communication

Lors de l'entrevue, une des premières recommandations émises concernait le contact insuffisant pour les victimes entre les enquêteurs et ces dernières. Malgré le fait que la lieutenant-détective énonçait que les policiers du service sont souvent obligés d'avoir peu de contact dû aux secrets professionnels entourant l'enquête, une recommandation a tout de même

émergé afin d'avoir un soutien pratique et logistique renforcé.

Les enquêteurs, renvoyant les proches de personnes disparues à des organismes comme l'AFPAD et Enfant-Retour, jouent un rôle crucial. Cependant, les familles expriment souvent leur insatisfaction quant au manque de suivi de l'enquête et au soutien direct. Pour répondre à ce besoin, il est recommandé de créer un autre protocole de communication. Ce protocole assurerait un contact régulier et structuré avec une personne désignée au sein de la famille pour fournir des mises à jour sur l'enquête, même en l'absence de nouveaux éléments.

Aussi, afin de créer un meilleur lien de confiance entre les instances policières et les proches de personnes disparues, des séances d'information pourraient être mises en place. Il serait de mise d'offrir des ateliers pour expliquer l'importance des témoignages et des informations fournies par les proches, leur rôle clé dans l'enquête et les types d'informations utiles pour les enquêteurs.

21- Médiatisation des dossiers de disparition

Parallèlement, selon la lieutenant-détective, une des craintes soulevées par les victimes était la peur de l'oubli de leur dossier par les services de police et la crainte que la personne disparue soit oubliée par le système et la société. Ces besoins énoncés correspondent avec les besoins soulevés lors des multiples entrevues. Donc, afin de combler en partie ce besoin, la médiatisation des dossiers est une recommandation pour ces victimes. La médiatisation des disparitions reste un outil puissant, mais doit être utilisée judicieusement. Les familles devraient être impliquées dans cette décision. Il est recommandé pour les forces de police d'expliquer les avantages et les risques de la médiatisation aux proches pour qu'ils participent activement à la stratégie de communication. Les services de police pourraient encourager les médias à collaborer pour assurer une diffusion large des avis de recherche.

Aussi, un point essentiel soulevé est l'accès élargi aux services aux victimes. Il est vivement recommandé de garantir que les familles puissent bénéficier des ressources offertes aux victimes d'actes criminels, en plaidant pour une reconnaissance officielle de leur statut.

22- Transfert de connaissance réciproque

Enfin, la collaboration entre la police et les autres organismes est actuellement limitée. Pour maximiser l'impact des efforts collectifs et la perte de ressources, il est préférable de renforcer les partenariats avec des groupes comme l'AFPAD, Enfant-Retour, le CJVAC et des services de santé pour offrir un soutien global. De ce travail en commun, le transfert de connaissance réciproque est au cœur de l'objectif. Il faudrait partager les bonnes pratiques professionnelles entre les forces de l'ordre et les organismes communautaires pour améliorer l'accompagnement des familles.

3.5.3. Recommandations par les notaires

23- Formation spécifique pour les notaires

Des témoignages ont révélé que certains notaires se retrouvent démunis lorsqu'ils sont confrontés à des cas de disparition. Cette lacune peut engendrer une victimisation secondaire pour les proches des personnes disparues, ainsi qu'une surcharge de travail pour les professionnels eux-mêmes. Pour pallier ces insuffisances, une formation spécialisée destinée aux notaires pourrait être mise en place, afin de leur permettre de mieux maîtriser les spécificités des cas de disparitions.

Effectivement, il est de mise de développer un programme de certification destiné aux notaires, axé sur les procédures et les particularités des cas de disparitions. Ce programme viserait à garantir un soutien juridique rapide, adapté et humain aux familles concernées.

Me Guay, notaire spécialisé dans les dossiers complexes de gestion successorale et administrative, apporte une expertise précieuse pour adapter les pratiques notariales aux besoins spécifiques des proches de personnes disparues. Ce dernier est prêt à collaborer étroitement avec ce projet. De nos échanges constructifs est née l'idée de concevoir une formation entièrement dédiée aux notaires du Québec.

Cette formation aurait pour objectif de renforcer les compétences des notaires et de leur fournir les outils nécessaires pour intervenir efficacement dans les cas de disparition. Cette formation débiterait par une sensibilisation aux impacts juridiques, émotionnels et administratifs sur les

familles des victimes. Puis, afin de rentrer dans la matière, la formation des notaires sera remise à jour régulièrement dans ces domaines peu pratiqués. En effet, cela passera de la maîtrise des étapes juridiques, notamment pour les déclarations d'absence ou de décès, à la gestion des biens et successions en suspens en passant par les démarches administratives associées.

En parallèle, au vu des témoignages des victimes affirmant que parfois un grand manque d'empathie et de compréhension des notaires vis-à-vis des proches de personnes disparues s'est fait sentir, cette formation aura une approche plus humaine. Grâce à l'expertise de Me Guay sur les spécificités des cas de disparition, les participants développeront naturellement des compétences en communication empathique et en soutien psychologique de base.

24- Création de ressources juridiques simplifiées

Dans une optique d'optimisation à l'accès aux informations, la création de ressources juridiques simplifiées a été proposée également par Me Guay.

Des documents pédagogiques seraient créés, comme des fiches explicatives, pour vulgariser les processus légaux auprès des familles, notamment dans les démarches pour accéder aux biens d'un disparu, les droits des héritiers, ou les responsabilités administratives. Ces documents pourraient être également des guides interactifs sous forme d'outils numériques ou imprimés que les notaires pourraient fournir aux familles, avec des informations sur les étapes à suivre.

25- Protocole d'urgence notariée

Enfin, un protocole d'urgence notariée peut être implanté au sein de l'AFPAD. Afin d'apporter un soutien immédiat, un service notarial prioritaire pour les proches de personnes disparues leur permettrait d'obtenir des consultations rapides pour gérer les aspects juridiques urgents tels que la gestion des biens.

Conclusion

Résumé des principaux besoins identifiés

En somme, les proches de personnes disparues expriment des besoins urgents en matière de soutien émotionnel, juridique et administratif. Ils recherchent des informations claires dès les premières heures suivant la disparition, ainsi qu'un accompagnement pour naviguer dans les démarches complexes et souvent déstabilisantes. Le soutien psychologique à long terme, la gestion du deuil ambigu et l'isolement social sont des préoccupations majeures. En outre, la coordination des services, notamment en matière de suivi des enquêtes et de soutien juridique, est jugée insuffisante. Une meilleure reconnaissance de la souffrance des proches et un accompagnement structuré tout au long du processus sont essentiels.

Résumé des principales recommandations

Catégories	Recommandations principales
Proposition d'amélioration des services en fonction des besoins exprimés	<ul style="list-style-type: none">- Intégrer un coordinateur des affaires familiales comme point de contact unique pour les familles.- Mettre en place un protocole commun pour les disparitions pour harmoniser les démarches administratives et éviter les répétitions.- Lancer une campagne de sensibilisation pour changer les perceptions publiques des disparitions.
Proposition d'amélioration des services par les proches	<ul style="list-style-type: none">- Créer un guide pratique recensant les formalités, droits et démarches nécessaires.- Sensibiliser les autorités pour une meilleure reconnaissance des proches, notamment dans les cas de disparition volontaire.- Collaborer avec les médias pour des messages éducatifs et des annonces régulières sur les disparitions.
Recommandations pour le système judiciaire	<ul style="list-style-type: none">- Offrir une reconnaissance officielle du statut des proches avec des droits clairs.- Former notaires, avocats pour mieux traiter les cas de disparition.- Mettre en place des soutiens financiers, tels que des congés rémunérés et un fonds public pour les proches.- Renforcer le rôle du CJVAC dans l'accompagnement juridique et le soutien interdisciplinaire des proches.
Recommandations des membres pour améliorer les services de l'AFPAD	<ul style="list-style-type: none">- Distribuer, au premier contact, une carte plastifiée avec les informations essentielles pour les proches.- Promouvoir des activités de bien-être,- Intégrer la zoothérapie pour répondre aux besoins émotionnels.- Créer un réseau de professionnels spécialisés pour le soutien psychologique et social.- Mettre en place un programme de parrainage pour permettre un accompagnement entre pairs.

- Offrir un **service de médiation familiale** pour résoudre les tensions liées aux disparitions.

Recommandations pour le transfert de connaissance réciproque

Par les proches de personnes disparues :

- Créer un **centre spécialisé** regroupant des services juridiques, administratifs et psychologiques.

Par les policiers :

- Élaborer un **protocole de communication** entre les policiers et les proches de personnes disparues pour assurer des mises à jour régulières des dossiers.
- Mettre en place des **séances d'information** pour expliquer les processus et le rôle des familles dans les enquêtes.
- Encourager la **médiatisation stratégique** avec la participation des familles.
- Renforcer les partenariats entre l'AFPAD, le CJVAC et les services policiers pour optimiser les actions.

Par les notaires :

- Proposer une **formation spécialisée** pour les cas de disparition.
- Fournir des **ressources pédagogiques** comme des guides et outils numériques simplifiés.
- Mettre en place un **protocole d'urgence notariée** pour les consultations prioritaires et la gestion des aspects juridiques urgents.

BIBLIOGRAPHIE

Asensio, N. C. M. (2019). *Le chien d'assistance aux personnes souffrant d'état de stress posttraumatique : étude des intérêts pour l'humain et des conséquences sur le bien-être de l'animal* [thèse de doctorat, faculté de médecine de Créteil].

Bardou, É., Oubrayrie-Roussel, N. et Mezzana, É. (2023). La motothérapie, une innovation thérapeutique. *Le Journal des psychologues*, 405(4), 60-65. <https://doi.org/10.3917/jdp.405.0060>.

Barret, L. (2004). Victimisation secondaire : quelle prévention ? *Victimologie et criminologie. Approches cliniques*. 49-56. <https://doi.org/10.3917/chaso.besso.2004.01.0049>.

Boss, P. (2002). Ambiguous loss: Working with families of the missing. *Family Process*, 41, p. 14-17

Brindjone, K. (2022). Médiation par l'animal et syndromes post-traumatiques. *Grand manuel de zoothérapie*. 489 -512. <https://doi.org/10.3917/dunod.beige.2022.01.0489>.

Nowakowski-Sims, E., Rooney, M., Vigue, D. et Woods, S. (2023). A grounded theory of weight lifting as a healing strategy for trauma. *Mental Health and Physical Activity*, 25(100521). <https://doi.org/10.1016/j.mhpa.2023.100521>

Poirel, E. (2017). Bienfaits psychologiques de l'activité physique pour la santé mentale optimale. *Santé mentale au Québec*, 42(1), 147-164. <https://doi.org/10.7202/1040248ar>

Annexe 1 : Guide d'entrevue pour les proches de personnes disparues

Je suis chargé d'un projet collaboratif entre l'Association des Familles de Personnes Assassinées et Disparues (AFPAD) et l'équipe du Centre de Justice pour les Victimes d'Actes Criminels (CJVAC). Ce dernier vise à approfondir les services dans le cas des victimes de disparition.

Nous travaillons avec tous nos partenaires afin de combler, via votre opinion et perspective, les services manquants dans le cas des victimes de disparition.

Cette entrevue durera approximativement 30 min à 1 heure.

Avec votre permission, j'aimerais enregistrer l'entrevue.

L'enregistrement audio sera utilisé pour faciliter la prise de notes et sera détruit immédiatement après que les notes sont préparées.

Vous êtes libre d'interrompre l'entretien à tout moment et de vous retirer si vous le souhaitez.

Section 1 : Les besoins et services de soutien :

1. Quels étaient vos besoins immédiats après sa disparition ?

1.1 Comment vos besoins ont-ils évolué au cours des cinq premières années ?

1.2 Comment vos besoins ont-ils évolué suite au jugement déclaratif de décès ? (*Demander uniquement si applicable*)

RELANCER sur les besoins spécifiques si pas mentionnés

- Besoins liés à l'information
- Besoins liés au soutien émotionnel / psychologique
- Besoins liés aux ressources financières
- Besoin d'accompagnement (besoins pratiques)
- Besoin de visibilité (médias)
- Besoins juridiques
- Besoins de reconnaissance

Section 2 : Services de l'AFPAD

2. Parlez-moi de votre expérience avec l'AFPAD.

Questions de relance :

- Dans quel but avez-vous contacté l'AFPAD ?

- Est-ce que les services de l'AFPAD ont pu répondre à vos besoins après la disparition?

Si oui, comment ?

Sinon, pourquoi ?

(Si applicable) - Est-ce que les services de l'AFPAD ont pu répondre à vos besoins de soutien suite au jugement déclaratif de décès ?

Si oui, comment ?

Sinon, pourquoi ?

2.1. Quelles recommandations feriez-vous à l'AFPAD pour améliorer la réponse aux besoins des personnes confrontées à la disparition d'un proche ?

Section 3 : Autres services de soutien et d'accompagnement.

3. Quelles ressources ou quels services avez-vous recherchés après sa disparition, autre que l'AFPAD ?

3.1. Pourriez-vous me parler de votre expérience avec ces services ?

Questions de relance :

- Quels services ou ressources vous ont aidé le plus ? Et pourquoi ?

- Quels étaient les principaux défis auxquels vous avez été confronté pour accéder aux services ou ressources dont vous avez besoin ?

- Y a-t-il d'autres services spécifiques que vous auriez aimé avoir à disposition après la disparition ?

Section 4 : Besoins juridiques

- Droit criminel

Services policiers

4. Parlez-moi de votre expérience avec les services policiers depuis la disparition.

4.1. Quelles recommandations feriez-vous aux services policiers pour améliorer la réponse aux besoins des personnes confrontées à la disparition d'un proche ?

- Autres domaines du droit

5. Parlez-moi de vos besoins et de vos attentes en matière d'accompagnement et de soutien lors des procédures devant les tribunaux pénaux.

Question de relance :

- Parlez-moi de vos attentes au niveau des acteurs des tribunaux pénaux (ex. : procureur ; juge ; avocat)

6. Parlez-moi de vos besoins et de vos attentes en matière d'accompagnement juridique dans d'autres domaines du droit.

Questions de relance :

- Soutien pour des démarches administratives (formalités légales)
- Soutien pour la gestion des biens et des finances
- Services notariés
- Soutien au niveau de l'IVAC
- Gestion des biens et des obligations

Section 5 : Services du CJVAC – Aide juridique

7. Parlez-moi de vos besoins d'aide juridique.

8. Parlez-moi de votre expérience avec les services juridiques depuis la disparition.

8.1. Avez-vous d'autres attentes ou besoins en matière de soutien juridique ?

Section 6 : Reconnaissance des droits

9. Parlez-moi de votre perception au niveau de la reconnaissance de vos droits comme proche de personne disparue.

Questions de relance :

- Avez-vous été informé de vos droits en tant que proche d'une personne disparue ?
- Quelles recommandations feriez-vous au système judiciaire pour améliorer la réponse aux besoins des personnes confrontées à la disparition d'un proche ?

Annexe 2 : Guide d'entrevue pour la police

L'Équipe dédiée aux disparitions, aux recherches de famille et aux enlèvements parentaux (EDRE)

1. Parlez-moi de vos expériences avec les victimes de disparitions et de leurs proches.

Section 1 : Soutien pratique et logistique

2. Parlez-moi des services de soutien pratique et logistique qui sont mis en place pour accompagner les familles des personnes disparues durant l'enquête.

Question de relance : Est-ce qu'un service est particulièrement demandé de la part des proches de personnes disparues ?

3. Comment assurez-vous la collaboration en matière de soutien avec les autres organismes vis-à-vis des proches de personnes disparues ?

Section 2 : Enquêtes et témoignages

4. Parlez-moi des processus des enquêtes et des témoignages dans ces cas de disparitions.

Questions de relance :

- *Quelle est l'importance des témoignages et des informations fournies par les proches et les témoins dans vos enquêtes ?*
- *Comment la communication avec ces derniers peut être améliorée selon vous ?*

Section 3 : Information et la communication

5. Parlez-moi du traitement d'informations et de votre communication avec les proches des victimes.

Question de relance :

- *Comment et quand informez-vous les familles des ressources disponibles et des étapes à suivre après la disparition d'un proche ?*
- *Parlez-moi de ce qui est le plus apprécié par ces personnes victimes dans votre manière de communiquer et d'informer durant le processus de recherche.*

Section 4 : Soutien émotionnel et psychologique

6. Parlez-moi du soutien émotionnel et psychologique que vous offrez aux familles de personnes disparues ?

Question de relance :

- *Selon votre expérience, quels sont les principaux défis psychologiques auxquels ces familles sont confrontées ?*
- *Parlez-moi de votre façon d'adapter votre soutien en fonction de l'évolution des besoins psychologiques des familles au fil du temps de la disparition ?*

Section 5 : Enlèvements parentaux

7. Parlez-moi de vos procédures vis-à-vis des enlèvements parentaux.

Questions de relance :

- *Quels types de soutien spécifique offrez-vous aux familles concernées par des enlèvements parentaux ?*
- *Parlez-moi des besoins que vous avez remarqués chez ces personnes victimes.*
- *Parlez-moi de votre collaboration avec les autorités internationales.*

Section 6 : Technologies utilisées

8. Parlez-moi des technologies utilisées dans l'ensemble de vos enquêtes sur les personnes disparues.

Questions de relance :

- *Est-ce que vous utilisez les réseaux sociaux et les médias dans vos recherches ?*
Si oui, quels sont les avantages et les défis associés à cette approche de communication ?

Section 7 : Formation et développement

9. Parlez-moi de la formation des policiers pour mener des enquêtes sur les personnes disparues.

Question de relance : Y a-t-il des programmes de formation continue ou des ateliers spécialisés ?

Section 8 : Gestion des disparitions de mineurs ou personnes vulnérables.

10. Parlez-moi de la gestion de cas impliquant des mineurs ou des personnes vulnérables.

Question de relance : Parlez-moi des protocoles supplémentaires ou spécifiques suivis pour ces cas ?

11. Parlez-moi des principales différences dans votre approche des cas de disparitions jugées volontaires par rapport à celles jugées involontaires.

Question de relance : Comment communiquez-vous aux proches que cette disparition est présumée volontaire ?

Section 9 : Ressources

12. Selon vous, quelles sont les principales ressources adéquates pour offrir un soutien optimal aux familles de personnes disparues ?

Question de relance : Quelles suggestions auriez-vous pour les politiques publiques afin d'améliorer le soutien aux familles de personnes disparues ?

Annexe 3 : Guide d'entrevue pour les notaires

- 1- Parlez-moi de vos expériences avec les proches des personnes disparues.

Section 1 : Procédures actuelles

- 2- Pouvez-vous me parler des procédures actuelles concernant la gestion des biens et des successions en cas de disparition d'une personne, et du rôle du notaire dans ce contexte ?

Question de relance : Quelles sont les étapes spécifiques dans lesquelles les proches des personnes disparues sont impliqués ou informés dans le cadre de la gestion successorale ?

- 3- Quels sont les défis juridiques les plus fréquents rencontrés par les proches des personnes disparues dans la gestion des biens ou la déclaration de décès présumé ?

Section 2 : Communication et soutien

- 4- Existe-t-il des formations spécifiques pour sensibiliser les notaires à la gestion des affaires impliquant des personnes disparues et à la communication avec leurs proches ?

- 5- Avez-vous constaté des besoins (demandes) spécifiques chez les proches des personnes disparues ?

- *Besoins liés à l'information*
- *Besoin de reconnaissance du statut de victime*
- *Besoins liés au soutien émotionnel / psychologique*
- *Besoins liés aux ressources financières*
- *Besoin d'accompagnement*
- *Besoin de visibilité (médias)*

- 6- La Chambre des notaires du Québec offre-t-elle des programmes ou services particuliers pour aider les familles pendant la gestion des affaires juridiques liées à la disparition ?

Section 3 : Recommandations

- 7- Selon vous, comment le rôle du notaire pourrait-il être amélioré pour mieux accompagner les proches des personnes disparues ?

- 8- Comment les notaires pourraient-ils améliorer l'accès à l'information juridique pour les familles des personnes disparues concernant la gestion des biens et les successions ?

- 9- Quelles initiatives ou réformes législatives recommanderiez-vous pour améliorer le cadre juridique entourant les disparitions et la gestion des affaires successorales notamment ?